



Bulletin Officiel

N° 4615 Lundi 02 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CME

AGREMENTS D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR, DE CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ET DE CHANGEMENT DE DENOMINATIONS :

- BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP
- BIATCAPITAL CROISSANCE FCP
- BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

2

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE :

- FCP VALEURS QUIETUDE 2014

3

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

4

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE :

- FCP VALEURS QUIETUDE 2014

5

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

SERVICOM

6

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

EL WIFACK LEASING – AGO –

7

SITS – AGO –

8

SIMPAR – AGO –

9

SIMPAR – AGE –

9

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AGO –

10

PROJET DE RESOLUTIONS AGE - AGO

EL WIFACK LEASING – AGO -

11-12

ARAB INTERNATIONAL LEASE – AGO -

13-14

INFORMATIONS POST AGO

HEXABYTE – AGO -

15-16

UNION DE FACTORING – UNIFACTOR – AGO -

17-20

EMISSION D'ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -

21-27

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

28-31

COURBE DES TAUX

32

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

33-34

ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- LE MARABOUT
- ZITOUNA TAKAFUL

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- SITS
- ONE TECH HOLDING

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014

- MAXULA PLACEMENT SICAV
- MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

AVIS DU CMF

AGREMENTS D'AJOUT D'UN DISTRIBUTEUR, DE CHANGEMENT DU GESTIONNAIRE ET DE CHANGEMENT DE DENOMINATIONS

BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

Agrément du CMF n°13-2012 du 12 avril 2012

BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

Agrément du CMF n°14-2012 du 12 avril 2012

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

Agrément du CMF °15-2012 du 12 avril 2012

Adresse : Boulevard principal - angle rue Turkana et rue Malawi
Les Berges du Lac - 1053Tunis.

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 29 mai 2014, d'octroyer :

- un agrément pour l'ajout de la BIAT ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM en tant que nouveau distributeur des parts de BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP, BIATCAPITAL CROISSANCE FCP et BIATCAPITAL PRUDENCE FCP.
- Un agrément pour le changement du gestionnaire des fonds précités et la désignation de la BIAT ASSET MANAGEMENT en tant que nouveau gestionnaire en remplacement de la BIATCAPITAL, intermédiaire en bourse.
- Un agrément pour le changement de la dénomination de « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP » en « FCP BIAT- EQUILIBRE ».
- Un agrément pour le changement de la dénomination de « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP » en « FCP BIAT- CROISSANCE ».
- Un agrément pour le changement de la dénomination de « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP » en « FCP BIAT- PRUDENCE ».

AVIS DU CMF

AGREMENT DE LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 29 mai 2014, d'agréer la liquidation du fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2014 », suite à l'expiration de sa durée de vie.

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS
DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»**

1-A partir du **mardi 27 mai 2014**, les **90 004 156** actions anciennes qui composent le capital social actuel de la société **TAWASOL GROUP HOLDING**, ainsi que les **17 995 844** actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **108 000 000** actions de nominal un dinar chacune sont introduites au **Marché Alternatif** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **1,100 dinar** par action.

Le titre TAWASOL GROUP HOLDING sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007650013
- Mnémonique : TGH
- Libellé : TAWASOL GP HOLDING
- Groupe de cotation : 51 (continu)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société **TAWASOL GROUP HOLDING** sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quantités souscrites dans le cadre de l'OPF est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quantité totale Demandée et Retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	128	1 419 576	20 560	1 360 521	1 381 081
AMEN INVEST	917	1 324 558	280 691	1 015 103	1 295 794
ATTIJARI INTER	119	115 439	46 239	67 299	113 538
AXIS BOURSE	96	1 355 954	25 350	1 294 001	1 319 351
BEST INVEST	5	6 045	1 500	4 420	5 920
BIAT CAPITAL	4	10 172	1 400	8 532	9 932
BNA CAP	40	345 803	15 779	320 940	336 719
CGF	310	443 930	152 010	283 887	435 897
CGI	1	2 000		1 944	1 944
COFIB CAP	296	445 592	54 670	380 158	434 828
FINA CORP	10	1 000	1 000		1 000
MAC SA	1 397	5 562 665	363 567	5 056 024	5 419 591
MAXULA BOURSE	228	268 200	157 500	107 650	265 150
MCP	21	14 330	6 330	7 780	14 110
SBT	3	1 200	1 200		1 200
SCIF	186	224 578	49 175	170 568	219 743
SIFIB BH	38	368 700	15 700	343 282	358 982
STB FINANCE	17	22 200	11 200	10 698	21 898
TSI	464	1 517 559	183 218	1 297 653	1 480 871
TUNISIE VALEURS	495	1 373 550	207 052	1 134 394	1 341 446
UBCI FIN	15	322 373	1 500	312 046	313 546
UFI	55	400 538	29 900	360 439	390 339
UIB FINANCE	1	18 000		17 505	17 505
Total	4 846	15 563 962	1 625 541	13 554 844	15 180 385

Il est précisé que l'excédent d'offre non souscrit de la catégorie A (3 647 250 actions) et du Placement Global (820 905 actions), soit un total de 4 468 155 actions est transféré à la catégorie B. Ainsi, la quantité offerte pour la catégorie B passera de 9 086 689 actions à 13 554 844 actions.

Par ailleurs, MAC SA informe que dans le cadre du Placement Global, **8** investisseurs ont souscrit **2 815 459** actions.

AVIS DES SOCIETES

LIQUIDATION D'UN OPCVM SUITE A L'EXPIRATION DE SA DUREE DE VIE

FCP VALEURS QUIETUDE 2014

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°44-2008 du 30 décembre 2008

Adresse : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène

TUNISIE VALEURS, gestionnaire de FCP VALEURS QUIETUDE 2014, porte à la connaissance des porteurs de parts et du public qu'en application:

- des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, elle a obtenu en date du 29 mai 2014 l'agrément de la liquidation du fonds.
- des dispositions de l'article 22 du code des Organismes de Placement Collectif, elle assume les fonctions de liquidateur du fonds.

La date d'entrée en vigueur de la liquidation est fixée au 30 mai 2014.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital réalisée

SERVICOM

Siège Social : Cité Ishbilila Route de Tunis 3111 Kairouan

La Société **SERVICOM** informe ses actionnaires et le public que l'augmentation en numéraire de son capital social de 1 179 000 dinars, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **17 Décembre 2013** et ouverte à la souscription le **16 Avril 2014** conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **1 Avril 2014** sous le numéro n° **14-0856**, a été réalisée par l'émission de 1 179 000 actions de nominal **1** dinar chacune majoré d'une prime d'émission de **16** dinars, souscrites en numéraire à raison d'une **(1)** action nouvelle pour **(2)** anciennes et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social est ainsi porté à **3 537 000** dinars divisé en **3 537 000** actions de nominal 1 dinar chacune et les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

EL WIFACK LEASING

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Les actionnaires de la Société El Wifack Leasing sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à 10 h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport d'activités relatif à l'exercice 2013 ;
- Approbation des états financiers et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013 ;
- Approbations des opérations réglementées conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013.
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2013 ;
- Désignation d'un Co-Commissaire aux Comptes ;
- Emission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ;
- Autorisation de régulation du cours de l'action.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

AVIS DES SOCIETES

الجلسة العامة العادية

الشركة العقارية التونسية السعودية
المقر الاجتماعي: المركز العمراني الشمالي – مركز المدينة الدولي-تونس

إن السادة المساهمين في الشركة العقارية التونسية السعودية مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية السنوية التي ستعقد يوم الجمعة 13 جوان 2014 على الساعة العاشرة صباحا بدار المؤسسة بضاف البحيرة تونس و ذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة التقرير السنوي المتعلق بالسنة المالية 2013.
2. تلاوة التقرير العام والتقرير الخاص لمراقب الحسابات وتقرير مراقبة القوائم المالية المجمع لسنة 2013.
3. المصادقة على التقرير السنوي والقوائم المالية للشركة وكذلك القوائم المالية المجمع لسنة 2013.
4. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
5. تخصيص نتائج السنة المالية 2013.
6. المصادقة على الاتفاقيات المنصوص عليها بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية.
7. ضبط منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DES SOCIETES

الجلسة العامة العادية و لجلسة العامة الخارقة للعادة**الشركة العقارية وللمساهمات**

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصودة - ميتوال فيل - تونس 1082

إن السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 27 جوان 2014 على الساعة العاشرة والنصف صباحا و الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد نفس اليوم على الساعة الحادية عشرة والنصف صباحا بدار المؤسسة - الشارع الرئيسي - 1053 - ضفاف البحيرة - تونس - وذلك للنظر في جدول الأعمال التالي :

الجلسة العامة العادية

- (1) تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم الماليّة المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2013/12/31.
- (2) تلاوة تقرير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2013/12/31، والتقرير الخاص بالاتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية.
- (3) المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2013 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.
- (4) تخصيص أرباح السنة المحاسبية 2013.
- (5) تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق.
- (6) تجديد نيابة عضو بمجلس الإدارة
- (7) الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الرقاع المكونة لرأس مال الشركة طبقا للفصل 19 من قانون 1994/117.
- (8) تقديم إعلام للجلسة العامة حسب مقتضيات الفصولين 192 و 209 من مجلة الشركات التجارية.

الجلسة العامة الخارقة للعادة

- 1 - قراءة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة الخارقة للعادة.
- 2 - تنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي للشركة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ARAB INTERNATIONAL LEASE

Siège social : 11, rue Hédi Nouria Immeuble BTK 1001 Tunis

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 4 juin 2014 à 11h au siège social de la BTK, 10 bis Avenue Mohamed V -1001 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes.
- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2013.
- Fixation des Jetons de présence
- Emission d'un emprunt obligataire.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**EL WIFACK LEASING**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Médenine 4100

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport d'activités et les états financiers de la société El Wifack Leasing arrêtés au 31.12.2013, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un total bilan de 223 124 564 DT et un bénéfice net de 4 070 016 DT.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et approuve toutes les opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2013 conformément à l'article 200 et suivant du code des sociétés Commerciales telles que mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la répartition du résultat, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, comme suit :

Résultat bénéficiaire 2013	4 070 016,222
Résultats reportés	9 154,074
Total	4 079 170,296
Réserves légales (5%)	203 958,515
Premier reliquat	3 875 211,781
Dividendes	2 400 000,000
Deuxième reliquat	1 475 211,781
Réinvestissement exonéré	1 400 000,000
Résultats reportés	75 211,781

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer un dividende de 0,600 dinars par action soit un dividende de 12% du nominal. Le paiement est fixé à partir de *****.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de la société El Wifack Leasing.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du cabinet **** représenté par ** ***** comme Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2014, 2015 et 2016 soit pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration et conformément aux engagements pris par la société vis-à-vis des autorités du marché, donne son accord pour acheter et vendre les propres actions de la société dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la Loi n°94-117 du 14.11.1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la Loi n° 99-92 du 17.11.2000, et autorise expressément le Conseil d'Administration d'acheter et de revendre les propres actions de la société et lui délègue, en conséquence, les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant global de 40 millions de dinars sur 3 ans et délègue au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Noura Immeuble BTK 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 4 juin 2014.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Arab International Lease réunie en date du 4 Juin 2014 , après examen du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 Décembre 2013, et après avoir pris note du rapport général des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Cette résolution est approuvée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris note du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

Cette résolution est approuvée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du conseil d'Administration, quitus entier, définitif et sans réserves pour l'exercice de leurs missions au Conseil d'Administration et pour les résultats de leurs travaux relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

Cette résolution est approuvée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 comme suit (en dinars) :

▪ Résultat avant impôts	: 3 637 499,486
▪ Résultat net	: 2 674 054,836
▪ Report de 2012	: 592 237,306
▪ Effet des modifications	
Comptables	: (67 199,245)
▪ Solde	: 3 199 092,897
▪ Réserve légale	: 159 954,645
▪ Résultats distribuables	: 3 039 138,252
▪ Dividendes (10%)	: 1 500 000,000
▪ Fonds social	: 95 000,000
▪ Fonds géré	: 1 000 000,000
▪ Report 2013	: 444 138,252

La date de distribution de dividende est fixée le 2014.

Cette résolution est approuvée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder des jetons de présences aux membres du Conseil d'Administration pour une enveloppe brute de 75 mille dinars à répartir équitablement entre les administrateurs et ce pour l'exercice 2014.

Cette résolution est approuvée à

- Suite -

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen de la note relative aux ressources nécessaires à l'activité de la société, décide d'émettre un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars au cours de l'année 2015.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire et fixer le montant et la date d'émission de chaque tranche et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution est approuvée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir les formalités de dépôt et de publication nécessaires, relatives à ce procès verbal ou un extrait de ce procès verbal.

Cette résolution est approuvée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**HEXABYTE**

Siège Social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 mai 2014, la société HexaByte publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées**Résolution 1^{ère}**

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve dans son intégralité, le rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2013.

Mise aux votes cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 2^{ème}

Après lecture, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 3^{ème}

Après lecture des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2013.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 4^{ème}

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013, s'élevant à trois cent quatre vingt six mille neuf cent quarante trois dinars 360 millimes (386 943,360 TND) comme suit :

Résultat 2013	386 943,360
Report à nouveau	614 859,709
Résultat disponible	1 001 803,069
Réserves légales	50 090,153
Bénéfices distribuables	951 712,916
Dividendes	250 000,080
Reports à nouveau	701 712,836

Soit la distribution de Cent vingt (120) millimes de dividende par action, correspondant à 12% du nominal de l'action.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 5^{ème}

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de la société «HEXABYTE» au titre de leur gestion de l'exercice 2013.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution 6^{ème}

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner plein pouvoir à Monsieur Naceur Hidoussi, Directeur Général de la société ou à son représentant pour accomplir les formalités juridiques d'usage d'enregistrement et de publication du présent Procès Verbal.

Mise aux votes, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II - Le bilan après affectation du résultat comptable (Dinars)

Actifs	31/12/2013	31/12/2012	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2013	31/12/2012
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES		
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	683 068	681 646	Capital social	2 083 334	2 083 334
Moins : Amortissements incorporelles	-389 754	-229 625	Autres capitaux propres	4 211 632	4 017 321
Immobilisations incorporelles nettes	293 314	452 021	Réserves légales	187 001	136 911
Immobilisations corporelles	5 739 336	5 155 410	Résultats reportés	701 713	616 295
Moins : Amortissements corpo	-3 972 135	-3 291 489	Résultats en instance d'affectation	-	-
Immobilisations corporelles nettes	1 767 201	1 863 921	Total des capitaux propres avant résultat	7 183 680	6 853 860
Immobilisations financières	125 615	15 275	Résultat de l'exercice	-	-
Moins : Provisions	-	-	Total des capitaux propres après affectation	7 183 680	6 853 860
Immobilisations Financières	-	-			
Immobilisations financières nettes	125 615	15 275	PASSIFS		
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	2 186 131	2 331 217			
Autres actifs non courants	179 081	385 143	Passifs non courants		
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	2 365 211	2 716 360	Emprunts	25 643	73 427
ACTIFS COURANTS			Autres passifs financiers	-	-
Stocks	883 028	397 452	Provisions	365 779	182 890
Moins : Provisions Stocks	-11 012	-7 573	Total des passifs non courants	391 422	256 317
Stocks nets	872 016	389 879	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	1 139 159	790 274	Fournisseurs et comptes rattachés	2 180 149	1 214 316
Moins : Provisions Clients	-178 889	-178 889	Autres passifs courants	1 319 682	1 108 086
Clients nets	960 270	611 386	Concours bancaires et autres passifs financiers	47 784	44 738
Autres actifs courants	441 602	191 075	Total des passifs courants	3 547 615	2 367 140
Moins : Provisions AAC	-32 027	-30 086			
Autres actifs courants nets	409 575	160 988			
Placements et autres actifs financiers	4 335 338	4 544 392			
Liquidités et équivalents de liquidités	2 180 305	1 054 311			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	8 757 505	6 760 955	Total des passifs	3 939 037	2 623 457
TOTAL DES ACTIFS	11 122 716	9 477 316	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	11 122 716	9 477 316

III - L'état d'évolution des capitaux propres (dinars)

	Capital social	Réserves Légales	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2012	2 083 334	136 911	4 017 321	616 295	-	6 853 860
Affectation du Résultat		50 090		336 853	- 386 943	-
Résultats de la période					386 943	386 943
Dividendes Actions propres			194 311	-250 000		- 250 000
				- 1 434		192 877
Soldes au 31/12/2013	2 083 334	187 001	4 211 632	701 713	-	7 183 680

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING

- UNIFACTOR -

SIEGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2014, l'Union de Factoring -UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2013 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la modification comptable de 1.182.955 D générée par l'application de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30-12-2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, dont l'objectif est l'amélioration du taux de couverture du risque net des actifs de la classe 4 ayant une ancienneté de plus de 3 ans. Par conséquent les réserves pour risques généraux d'un montant de 740.000 D, constituées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a statué sur l'exercice 2006, qui ont pour objet l'amélioration et la consolidation de la couverture des risques deviennent disponible et peuvent faire l'objet de distribution.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 d'un montant égal à 10.000,000 Dinars Nets par Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'allouer une rémunération nette de 10.000,000 Dinars pour chaque membre du Comité Exécutif de Crédit, du Comité Permanent de l'Audit Interne et du Comité des Risques au titre de l'année 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2013 à 0,250 Dinars par action soit 5% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard la deuxième quinzaine du mois de juillet 2014.

Bénéfices de l'exercice 2013	2 376 898,423
Résultats Reportés 2012	953 064,649
Modification comptable	- 1 182 955,000
Réserves pour risques Généraux	740 000,000
Résultats distribuables	2 887 008,072
Réserves légales 5% x 2 887 008,072	- 144 350,404
Reliquat	2 742 657,668
Réserves pour réinvestissements Exonérés 2013	- 1 330 000,000
Réserves pour Fonds social	- 20 000,000
Dividendes (5%)	- 750 000,000
Résultats reportés 2013	642 657,668

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	2013	2012*
ACTIFS NON COURANTS	BILAN APRES AFFECTATIONS	
	(Exprimé en Dinars Tunisiens)	
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	2 077 295	2 006 255
Moins: Amortissements	-1 291 821	-1 155 508
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	785 474	850 747
<i>Immobilisations financières</i>	1 809 892	1 339 729
Total Immobilisations financières	1 809 892	1 339 729
<i>Autres actifs non courants</i>	153 404	34 288
Total des actifs non courants	2 748 770	2 224 764
<i>Affacturages et comptes rattachés</i>	110 897 501	89 259 846
Moins : Provisions & Agios réservés	-12 690 708	-12 330 667
<i>Autres actifs courants</i>	1 034 970	585 375
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	50 321	80 227
Total des actifs courants	99 292 084	77 594 781
TOTAL DES ACTIFS	102 040 854	79 819 545

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2013	2012*
Capitaux propres		
<i>Capital social</i>	15 000 000	15 000 000
<i>Réserves Légales</i>	489 973	345 623
<i>Réserves Fonds Social</i>	85 070	110 037

- Suite -

<i>Réserves Pour Réinvestissements exonérés</i>	2 750 000	1 420 000
<i>Réserves Pour Risques Généraux</i>		740 000
<i>Modifications Comptables</i>	0	- 1 182 955
<i>Résultats Reportés</i>	642 658	953 065
Total des capitaux propres après affectation	18 967 701	17 385 770
Emprunt		
<i>Emprunt Obligataire</i>	20 000 000	6 000 000
<i>Fonds de Garantie</i>	16 890 485	13 819 323
<i>Provisions Pour Risques et Charges</i>	345 000	345 000
Total des passifs non courants	37 235 485	20 164 323
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	6 540 620	3 328 636
<i>Autres passifs courants</i>	5 502 934	4 811 873
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	33 794 114	34 128 943
Total des passifs courants	45 837 668	42 269 452
TOTAL DES PASSIFS	83 073 153	62 433 775
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	102 040 854	79 819 545

* Retraité pour le besoin de la Comparabilité

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
AU 31-DECEMBRE-2013
APRÈS AFFECTATION

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves R Généraux	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Modification Comptable	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde de clôture année 2012 Après Affectation	15 000 000	345 623	110 037	740 000	1 420 000	953 065		-	18 568 725
Résultats Exercice 2013							-1 182 955	2 376 898	1 193 943
Utilisation Réserves Fonds Social			-44 967						-44 967
Affectation du résultat 2013									-
Résultats reportés 2012						-953 065		953 065	-
Modifications Comptables							1 182 955	-1 182 955	-
Reprises sur Provisions pour Risques Généraux				-740 000				740 000	-
Réserves Légales		144 350						-144 350	-
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2013					1 330 000			-1 330 000	-
Réserves pour Fonds Social			20 000					-20 000	-
Dividendes								-750 000	-750 000
Résultats Reportés 2013						642 658		-642 658	-
Solde Après Affectation au 31/12/2013	15 000 000	489 973	85 070	-	2 750 000	642 658	-	-	18 967 701

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

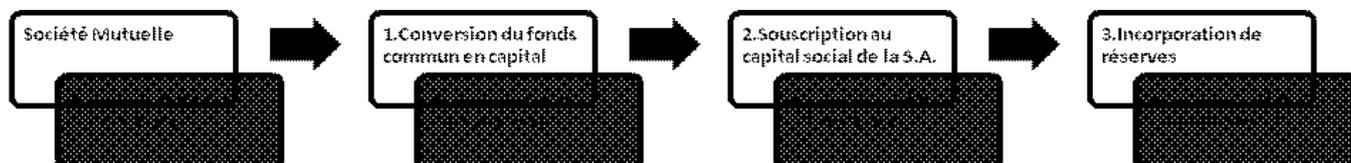
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 02 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 003,836
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,349%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,414%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,494%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,558%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,607%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,687%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,717%	1 015,824
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,751%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,816%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,880%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,030%	999,331
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,161%	1 001,847
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,346%	884,274
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,399%	996,206
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,582%	1 032,414
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,483
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,198
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	770,970
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,702
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,367
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,658
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,388
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,659

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,092	150,131		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,231	13,235		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,362	1,363		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,783	36,792		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,990	50,002		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	151,987	151,852		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	549,188	549,655		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,900	109,245		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,095	121,224		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,783	117,839		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,168	111,154		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,473	85,342		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,415	127,333		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,377	91,612		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	105,747	105,697		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 370,053	1 367,326		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 254,508	2 247,059		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,426	102,192		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,641	100,886		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,336	125,112		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 201,788	1 198,243		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,141	118,494		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,341	15,137		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 898,035	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 164,109	5 142,530		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 050,431	5 038,040		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,176	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,905	1,891		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,068	1,059		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,928	105,966
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,861	101,888
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,631	103,663
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,311	100,322
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,288	101,321
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,777	104,804
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,747	101,795
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,827	100,855
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,353	101,378
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	102,968	102,996
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,034	100,064
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,010	102,040
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	101,944	101,973
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,448	104,460
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,264	103,295
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	104,521	101,425
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,404	100,433
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,403	102,432
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,295	100,328
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,499	101,530
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	106,011	102,840
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,149	100,182
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,256	101,285
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	102,885	102,913
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,206	100,236

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,309	10,312
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,677	100,706
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,583	101,615
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,136	99,209
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	65,169	65,222
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	138,993	138,951
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 384,842	1 384,201
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,373	107,557
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	105,441	105,729
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,107	79,113
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,441	16,439
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	253,859	255,105
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,266	31,249
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 296,780	2 269,159
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,215	74,203
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	55,830	55,862
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,409	98,422
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,091	108,023
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,721	94,668
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,265	11,264
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,086	12,087
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,312	15,300
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,116	14,115
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,897	11,900
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,594	10,577
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,368	10,363
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,523	10,524
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	117,762	117,785
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,380	120,265
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,428	10,454
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,039	100,469
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,488	19,241
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,735	74,047
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,320	76,847
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,364	95,474
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	86,599	87,278
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,388	95,209
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,993	101,018
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,480	9,449
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,397	8,355
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,505	94,528
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	95,237	93,703
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,112	127,390
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,518	10,333
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	119,228	117,128
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	117,439	116,920
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,517	99,449
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,427	98,230
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,468	174,987
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,673	161,002
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,236	139,864
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 435,702	9 368,364
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,487	18,176
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,291	128,368
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 479,977	1 471,933
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,188	101,936
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,019	85,202
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	113,554	111,815
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 551,415	8 522,677
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,864	8,597
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,648	8,515

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE

« LE MARABOUT »

Siège social : BOULEVARD 14 JANVIER 2011 –SOUSSE

La société hôtelière et touristique « **LE MARABOUT** » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Haikel SLAMA.

BILAN

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2013	2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
* Immobilisations incorporelles	0201	18 567,750	18 326,550
* Moins : Amortissements	0202	-16 519,905	-16 326,550
		2 047,845	2 000,000
* Immobilisations corporelles	0203	20 427 084,659	19 365 258,864
* Moins : Amortissements	0204	-11 261 907,228	-10 307 013,472
		9 165 177,431	9 058 245,392
Immobilisations Financières	0205	16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		9 184 170,776	9 077 190,892
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		9 184 170,776	9 077 190,892
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	0207	79 076,919	91 600,308
Clients et Comptes Rattaches	0209	290 506,328	526 944,485
Autres actifs courants	0212	348 249,255	243 766,031
Liquidites et Equivalents de Liquidités	0214	23 715,560	43 529,993
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		741 548,062	905 840,817
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		9 925 718,838	9 983 031,709

BILAN

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2013	2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social	0215	2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves légales	0216	200 263,119	166 968,107
Résultats reportés Bénéfice 2012	0218	302 606,267	4 801,049
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		3 292 869,386	2 961 769,156
RESULTAT DE L'EXERCICE		280 160,646	665 900,230
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		3 573 030,032	3 627 669,386
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	0219	2 716 100,048	3 490 111,637
Autres passifs financiers	0220	248 433,293	0,000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		2 964 533,341	3 490 111,637
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	0222	636 880,133	580 514,999
Autres Passifs courants	0224	1 174 933,534	1 296 986,243
Concours Bancaires et autres passifs financiers	0225	1 576 341,798	987 749,444
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		3 388 155,465	2 865 250,686
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		6 352 688,806	6 355 362,323
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		9 925 718,838	9 983 031,709

ETAT DE RESULTAT

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2013	2012
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	0101	7 003 700,862	7 262 611,704
Autres Produits d'Exploitation	0102	0,000	8 231,291
Production immobilière	0103		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		7 003 700,862	7 270 842,995
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Achats d'Approvisionnement Consommés	0106	2 666 259,489	2 639 326,648
Charges de Personnel	0107	2 124 944,340	1 959 392,739
Dotations aux Amortissements et Provisions	0108	976 734,450	945 120,280
Autres Charges d'Exploitation	0109	436 660,500	439 855,892
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS		6 204 598,779	5 983 695,559
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		799 102,083	1 287 147,436
Charges Financières	0110	374 355,563	272 535,613
Produits des Placements/Autres pts financiers	0111	1 326,213	1 930,289
Autres Gains Ordinaires	0112	13 555,473	423,463
Autres Pertes Ordinaires	0113	5 216,860	39 629,945
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</u>		434 411,346	977 335,630
Impôts sur les Sociétés	0114	154 250,700	311 435,400
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</u>		280 160,646	665 900,230
<u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u>		280 160,646	665 900,230

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>NOTE</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>FLUX DE TRESORERIES LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements reçus des clients	0301	8 039 566,867	7 755 319,359
Autres Encaissements reçus des autres débiteurs	0302	22 568,767	26 361,419
Sommes versées aux fournisseurs	0303	-3 120 166,629	-3 060 805,471
Sommes versées aux créditeurs divers	0304	-509 040,219	-548 177,427
Sommes versées au personnel	0305	-1 406 315,103	-1 280 841,993
Intérêts payés	0307	-15 923,194	-6 346,217
Impôts sur les bénéfices payés (Acomptes prov)	0308	-317 916,376	-5 363,056
Sommes versées au trésor	0306	-739 782,067	-971 275,876
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		1 952 992,046	1 908 870,738
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0310	-1 186 672,654	-645 548,641
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0311		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0312		
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	0313		
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>		-1 186 672,654	-645 548,641
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	0321	-313 097,400	-25 882,200
Encaissement provenant des emprunts	0322	400 000,000	0,000
Remboursement d'emprunts	0323	-998 638,466	-1 256 443,816
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u>		-911 735,866	-1 282 326,016
<u>INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>		-894,141	158,881
<u>VARIATION DE TRESORERIE</u>		-146 310,615	-18 845,038
<u>TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE</u>		-197 516,723	-178 671,685
<u>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>		-343 827,338	-197 516,723

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2013

1 - NOTES SUR LE BILAN

* ACTIFS IMMOBILISES

(0201 - 0202) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS-SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
LOGICIELS.....	33,33%	16 567,750	16 519,905	47,845
FONDS COMMERCIAL.....		2 000,000		2 000,000
<u>TOTAL</u>		18 567,750	16 519,905	2 047,845

(0203 - 0204) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORTIS-	V.COMPTABLE NETTE
TERRAINS BATIS	-	175 673,440		175 673,440
AGENC.AMENAG.DES TERRAINS	10%	5 281,430	1 263,300	4 018,130
BATIMENTS	2%	8 771 069,183	3 768 049,720	5 003 019,463
INST.GENER.AGENC.AMENAG.DE CONSTRUCTIONS	10%	1 012 103,088	95 125,890	916 977,198
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10%	2 636 048,190	2 090 578,184	545 470,006
MATERIEL D'EXPLOITATION	15%	2 848 281,278	2 007 949,662	840 331,616
MOBILIER D'EXPLOITATION	20%	1 758 462,548	1 168 213,087	590 249,461
AGENCEMENT-AMENAGEMENTS-DEC.	10%	1 757 017,548	918 313,477	838 704,071
MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	20%	68 798,360	33 658,258	35 140,102
M.DE TRANSPORT DE PERSONNES	20%	110 924,869	110 924,869	0,000
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%	26 426,006	24 242,609	2 183,397
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	15%	124 563,604	120 692,991	3 870,613
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	20%	173 089,679	136 879,993	36 209,686
ARG.COUV.P.MAT.BAR-REST. ET CAF.	20%	85 890,769	65 437,471	20 453,298
VAISSELLE-VERRE- POTERIE	100%	176 076,085	169 972,786	6 103,299
CASSEROLLERIE	100%	81 404,885	62 110,318	19 294,567
LINGERIE	33%	583 381,889	456 308,999	127 072,890
AUTRES PETITS MATERIELS D'EXPLOI.	20%	32 591,808	32 185,614	406,194
IMMOB.EN COURS "ETAGES"				0,000
IMMOB.EN COURS INST.GENER.AGENC.AMEN.CONSTRUCTION				0,000
<u>TOTAUX</u>		20 427 084,659	11 261 907,228	9 165 177,431

(0205) IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de 16 945,500 dinars se ventile comme suit :		2013	2012
- Titre de participation		15 500,000	15 500,000
- Cautionnement		1 445,500	1 445,500
TOTAL =		16 945,500	16 945,500

		SUITE	
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
* <u>ACTIFS COURANTS</u>			
<u>(0207) STOCKS</u>			
Les stocks ont été couverts par un inventaire physique en fin de de l'exercice sont évalués au coût d'achat moyen pondéré :			
- Stocks matières consommables		62 341,219	73 552,467
- Stocks fournitures consommables		7 728,000	8 616,301
- Stocks emballages		9 007,700	9 431,540
	TOTAL	79 076,919	91 600,308
<u>(0209) CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</u>			
Le solde des clients et comptes rattachés se ventile comme suit :			
- Clients - prestations de services		289 968,328	526 534,485
- Clients - effets et chèques impayés		538,000	410,000
	TOTAL	290 506,328	526 944,485
<u>(0212) AUTRES ACTIFS COURANTS</u>			
Le solde se détaille ainsi :			
- Fournisseurs - Débiteurs		825,530	7 761,709
- Personnel - Avances et acomptes		37 986,835	33 912,686
- Personnel - Oppositions			
- TVA/chiffres affaires payée d'avance au 31/12		16 071,428	21 428,571
- TVA déductible au 31/12		1 733,839	5 892,082
- Crédit TVA à reporter			2 694,246
- Etat-Acomptes Provisionnels		256 322,014	
- Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12		4 444,800	142 469,278
- Retenus à la source opérées		21 686,062	22 892,275
- Débiteurs divers		4 181,356	2 000,000
- Produits à recevoir			
- Charges constatées d'avance		4 997,391	4 715,184
	TOTAL	348 249,255	243 766,031
<u>(0214) LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES</u>			
- Banques		4 461,073	7 026,102
- Caisse en dinars		19 254,487	36 503,891
	TOTAL	23 715,560	43 529,993
* <u>AU PASSIF</u>			
* <u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>(0215-0216-0218) CAPITAUX PROPRES</u>			
Les capitaux propres se détaillant ainsi :			
- Capital social		2 790 000,000	2 790 000,000
- Réserves légales		200 263,119	166 968,107
- Résultats reportés Bénéfice Année 2012		302 606,267	79 205,300
- Résultats reportés déficitaire			-74 404,251
- Résultat de l'exercice 2013		280 160,646	665 900,230
	TOTAL	3 573 030,032	3 627 669,386

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
* <u>PASSIFS</u>			
* <u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
(0219-0220) <u>EMPRUNTS</u> :			
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	1 655.000		250 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	3 500.000	2 320 000,000	2 750 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés	600.000	374 600,048	468 611,637
- Cautionnements recus		21 500,000	21 500,000
- Autres dettes non courantes		248 433,293	
	<u>TOTAL</u>	2 964 533,341	3 490 111,637
* <u>PASSIFS COURANTS</u>			
(0222) <u>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>			
- Fournisseurs d'exploitation		196 411,681	222 941,493
- Fournisseurs d'exp.-effets à payer		348 397,027	251 804,688
- Fournisseurs d'immobilisations		50 615,068	68 016,556
- Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garanties		28 657,350	4 462,438
- Fournisseurs d'immob.effets à payer		10 112,959	26 185,904
- Fournisseurs - factures non parvenues		2 686,048	7 103,920
	<u>TOTAL</u>	636 880,133	580 514,999
(0224) <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u>			
- Clients - factures à établir		41 875,348	40 578,155
- Clients - avances et acomptes recus		164 255,867	228 431,503
- Personnel-rémunérations dues		63 434,465	58 188,223
- Personnel-charges à payer		64 350,458	83 578,968
- Etat - Acompte Provisionel à payer			
- Etat - Impôts sur les Société à Liquidier		154 250,700	311 435,400
- Etat - déclaration mensuel à payer		106 740,945	61 639,910
- Etat - charges fiscales à payer		15 930,257	143 158,895
- Etat - Engagements fiscales à payer		124 800,000	
- Associés dividendes à payer		122 272,765	101 820,165
- Caisse nationale de securite sociale		238 146,361	192 528,716
- Créiteurs divers		22 238,140	18 893,208
- Charges à payer		53 816,776	32 435,700
- Produits constatés d'avance		2 821,452	24 297,400
	<u>TOTAL</u>	1 174 933,534	1 296 986,243
(0225) <u>CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES</u>			
- Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants		774 011,589	713 854,305
- Credit de Mobilisation creances commerciales		400 000,000	
- Emprunts échus & impayés			
- Intérêts courus		34 787,311	32 848,423
- Banques "AB 103468 "		306 623,211	230 667,107
- Banques "BIAT "		60 919,687	10 379,609
	<u>TOTAL</u>	1 576 341,798	987 749,444

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE			
II - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT			
* PRODUITS D'EXPLOITATION			
(0101) REVENUS :			
Les revenus des prestations de service et activités annexes se détaillent comme suit :			
- Prestations de services		6 840 712,288	7 103 886,145
- Produits de changes		19 951,183	21 343,377
- Produits de locations		143 037,391	137 382,182
- Autres produits			
	TOTAL	7 003 700,862	7 262 611,704
(0102) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :			
- Autres produits d'exploitation "Subventions"			4 576,000
- Autres produits d'activité annexes "transferts de charges"			3 655,291
	TOTAL	0,000	8 231,291
(0106) ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES			
- Achats autres approvisionnements "M.Consommables"		1 794 525,521	1 846 064,077
- Achats autres approvisionnements "F.Consommables"		227 986,887	224 667,856
- Achats autres approvisionnements "Emballages"		121,600	1 093,430
- Variation des stocks autres approvisionnements		12 523,389	-18 552,891
- Achats non stockés de matières et fournitures		631 102,092	586 054,176
	TOTAL	2 666 259,489	2 639 326,648
(0107) CHARGES DE PERSONNEL			
- Salaires et compléments de salaires		1 799 410,938	1 661 286,028
- Charges sociales légales		303 280,090	277 402,653
- Autres charges sociales		22 253,312	20 704,058
	TOTAL	2 124 944,340	1 959 392,739
(0108) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et se ventilent par poste comme suit :			
- Dotations aux amortissements des logiciels		193,355	
- Dotations aux Amortis.des agenc.amenag.des terrains		504,143	362,844
- Dotations aux Amortis.des constructions		401 666,249	401 300,867
- Dotations aux Amortis.des inst.gener.agenc.amenag.construc.		55 995,558	35 301,178
- Dotations aux Amortis.des Instal.technique		74 736,684	75 400,137
- Dotations aux Amortis.du matériel d'exploitation		145 830,495	136 759,908
- Dotations aux Amortis.du mobilier d'exploitation		91 838,322	75 636,051
- Dotations aux Amortis.des Agen.Aménag.mat. Et outillage		84 496,579	82 959,107
- Dotations aux Amortis.du matériel de transport		8 026,473	40 636,757
- Dotations aux Amortis.des équipements de bureaux		1 259,789	1 215,500
- Dotations aux Amortis.du matériel informatique		4 233,931	5 778,486
- Dotations aux Amortis.du Petit Matériel d'exploitation		15 046,173	13 662,218
- Dotations aux Amortis.d'arg.couv.mat.bar		6 226,179	5 532,375
- Dotations aux Amortis.des vaisselles-verrerie-poterie		22 777,407	21 943,911
- Dotations aux Amortis.des casserolles		6 122,767	4 460,372
- Dotations aux Amortis.des linge		57 580,935	43 880,816
- Dotations aux Amortis.des autres petits matériels d'exploitation		199,411	289,753
- Dotations aux Amortis.d'Immob.A statut juridique particulier			
	TOTAL	976 734,450	945 120,280

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2013	2012
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
(0109) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :			
Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :			
- Sous traitance générale		10 629,800	9 076,748
- Redevances pour utilisation d'immobilisations		12 421,684	3 180,000
- Locations divers		1 658,700	
- Charges locatives			10 099,000
- Entretien et réparations		46 931,155	59 026,640
- Primes d'assurances		12 927,875	12 949,130
- Divers services extérieurs		1 720,134	1 552,231
- Rémunérations et honoraires		68 612,744	64 250,050
- Publicité-Publication-Relations publiques		3 678,106	4 453,217
- Transports de biens et transports collectifs du personnel		183,200	
- Déplacements,missions et réceptions		6 978,161	12 305,641
- Frais postaux et de télécommunications		25 945,574	20 027,029
- Services bancaires et assimilés		15 710,309	12 781,159
- Dons 26-26			
- Jetons de présence		10 000,000	14 000,000
- Impôts et taxes sur rémunérations et salaires		57 620,563	48 899,892
- Autres impôts et taxes		161 642,495	167 255,155
	TOTAL	436 660,500	439 855,892
(0110) CHARGES FINANCIERES			
- Intérêts sur emprunts bancaires		283 246,943	262 809,060
- Intérêts sur crédits de leasing			413,546
- Agios S/Découverts bancaires		17 174,046	7 954,856
- Intérêts de retard sur cotisations sociales et fiscales		73 040,033	1 229,946
- Pertes de changes		894,541	128,205
	TOTAL	374 355,563	272 535,613
(0111) PRODUITS DES PLACEMENTS/AUTRES PTS FINANC.			
- Produits de participation		1 250,000	1 250,000
- Intérêts créditeurs reçus		75,813	261,048
- Escomptes obtenus des fournisseurs			142,531
- Gains de changes		0,400	276,710
	TOTAL	1 326,213	1 930,289
(0114) IMPOT SUR LES SOCIETES			
- Impôt dû de l'exercice		154 250,700	311 435,400
	TOTAL	154 250,700	311 435,400

III - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION**

ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS	2013	2012
CLIENTS	3 358 270,786	3 369 927,246
CLIENTS -CHEQUES IMPAYES	-128,000	-185,000
CLIENTS - AVANCES SUR PRESTATIONS	2 483 610,960	1 855 810,563
DEBITEURS DIVERS "LOCATIONS"	127 874,556	171 826,705
CLIENTS CARTE - VISAS		
FACTURES A ETABLIR	2 069 938,565	2 357 939,845
PRODUITS DE CHANGE "COMMISSIONS"	22 568,767	24 143,628
VIREMENTS INTERNES "changes"		
PRODUITS A RECEVOIR		2 217,791
TOTAL =	8 062 135,634	7 781 680,778

SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES CREDITEURS DIVERS	2013	2012
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 830 573,308	1 597 788,223
FOURN D'EXPLOITATION EFFET A PAYER	977 858,547	1 151 731,834
FOURN AVANCES SUR COMMANDES		4 456,434
FOURN-CREANCE/EMBALLAGES		
CREDITEURS DIVERS	72 001,952	50 882,620
CHARGES A PAYER	14 000,000	4 469,050
AUTRES CHARGES A PAYER		82 093,158
CHARGES PAYEES D'AVANCE		866,212
ACHATS ALIMENTATIONS	244 974,946	238 208,747
ACHATS "BOISSONS"	6 889,893	8 599,777
ACHATS DES PRODUITS DE NETTOIEMENT	757,182	452,192
ACHATS FOURNITURES DE MAGASIN	9 401,772	8 112,987
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	848,170	1 268,607
ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	4 941,272	4 508,686
ACHATS FOURNITURES EMBALLAGES	121,600	193,310
ACHATS NON STOCKEES	9 567,202	6 489,438
SERVICES EXTERIEURS	10 609,601	9 471,145
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	23 623,136	29 524,091
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	593,227	7 962,671
PROFITS EXCEPTIONNELS	-9 673,663	-263,852
TRANSFERTS DE CHARGES		
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	403 822,190	380 169,540
ORGANISMES SOCIAUX REGIME COMPLEMENTAIRE	28 296,513	21 851,806
INTERET RETARD CREDITEURS DIVERS		146,222
TOTAL =	3 629 206,848	3 608 982,898

SOMMES VERSEES AUX PERSONNELS	2013	2012
PERSONNELS AVANCES ET ACOMPTEES	41 143,431	6 605,365
PERSONNELS REMUNERATIONS DUES	1 344 923,453	1 264 130,536
PERSONNEL- OPPOSITIONS	3 809,718	3 879,120
CHARGES DE PERSONNELS	16 438,501	6 226,972
TOTAL =	1 406 315,103	1 280 841,993

INTERETS PAYES	2013	2012
AGIOS S/DECOUVERTS	14 377,989	6 216,838
AMENDES ET PENALITES	1 584,265	241,554
INTERETS CREDITEURS	-39,060	-112,175
TOTAL =	15 923,194	6 346,217

SOMMES VERSEES A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES	2013	2012
R/S - TFP - FOPROLOS - TVA - TH - TCL - FDCST	737 209,839	969 264,526
ACOMPTEES PROVISIONNELS - IMPOTS SUR LES SOCIETES	317 916,376	5 363,056
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 572,228	2 011,350
TOTAL =	1 057 698,443	976 638,932

TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION	1 952 992,046	1 908 870,738
--	----------------------	----------------------

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS

DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES	2013	2012
AGENCEMENT - AMENAGEMENT - DES TERRAINS	395,000	2 076,309
MATERIEL ET MOBILIER D'EXPLOITATION	124,797	575,840
AGENCEMENT - AMENAGEMENT - DECORATION		
EQUIPEMENTS DE BUREAUX		
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	152,203	359,729
PETITS MATERIELS D'EXPLOITATION	2 267,033	361,315
ARG-COUV-P.MAT.BAR.REST		
VAISSELLE-VERRERIE-POTERIE		594,965
CASSEROLERIE		59,116
LINGERIE		580,571
IMMOB CORPORELLES		
IMMOB EN COURS DE CONSTRUCTION	3 841,096	
AVANCES ET ACOMPTEES VERSEES SUR IMMOB		4 000,000
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	646 938,470	243 285,207
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION - EFFET A PAYER	532 954,055	393 655,589
TOTAL =	1 186 672,654	645 548,641

ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLES	2013	2012
MATERIEL DE TRANSPORT		
TOTAL =	0,000	0,000

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS	-1 186 672,654	-645 548,641
---	-----------------------	---------------------

FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS

DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS	2013	2012
ASSOCIES COMPTES COURANTS		12 800,000
ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	314 347,400	14 332,200
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	-1 250,000	-1 250,000
TOTAL =	313 097,400	25 882,200
ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS	2013	2012
EMPRUNTS AB		
CREDIT BANCAIRE "AMEN BANK"		
CAUTIONNEMENT RECUS		
TOTAL =	0,000	0,000
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	2013	2012
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	713 854,305	683 806,886
CREANCES COMMERCIALES	-400 000,000	300 000,000
ECHEANCES ECHUS ET NON PAYES		10 000,000
INTERETS COURUS	32 848,423	29 965,659
INTERTS SUR EMPRUNTS	251 935,738	232 471,271
INTERETS DE RETARD		200,000
TOTAL =	598 638,466	1 256 443,816
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	-911 735,866	-1 282 326,016

TABLEAU DE DETERMINATION
DU RESULTAT FISCAL

- RESULTAT COMPTABLE "BENEFICE"	=	280 160,646
<u>INTEGRATIONS</u>		
- IMPOT SUR LES SOCIETES	=	154 250,700
- TAXE CIRCUL. VOITURE TOURIS SUP 9 CV	=	400,000
- CHARGES VOITURES TOURIS SUP 9 CV	=	2 902,227
- INT.RETARD RECET.FINANCES et CNSS	=	72 429,022
- TAXES SUR LES VOYAGES	=	60,000
- CHARGES NON DEDUCTIBLES	=	5 216,860
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	976 734,450
<u>TOTAL DES INTEGRATIONS</u>		1 211 993,259
RESULTAT APRES INTEGRATION		1 492 153,905
<u>DEDUCTIONS</u>		
- DIVIDENDES RECUS	=	1 250,000
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	976 734,450
<u>TOTAL DES DEDUCTIONS</u>		977 984,450
RESULTAT APRES DEDUCTIONS		514 169,455
RESULTAT FISCAL "BENEFICE"	=	514 169,000
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</u>	=	154 250,700
<u>EXCEDENT DE L'EXERCICE ANTERIEUR :</u>		4 444,800
<u>ACOMPTES PROVISIONNELS PAYES</u>	=	256 322,014
<u>RETENUES A LA SOURCE</u>	=	21 686,062
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DEJA PAYE</u>	=	
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES A REPORTER</u>	=	-128 202,176

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En notre qualité d'expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 15 Juillet 2011, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013.

1- Etendue des travaux

Nous avons audité le bilan ci-joint, l'état de résultat, ainsi que l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie et les normes internationales de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de mettre en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

2- Définition de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'examen par sondages, des éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

L'audit comporte entre autre une appréciation des estimations significatives retenues et une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

3- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

4- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit. Nous avons procédé aux contrôles détaillés jugés nécessaires en les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

5- Aperçu sur les états financiers

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2013 font apparaître :

- Un total net des actifs de 9 925 718 DT.
- Un total des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 3 292 869 DT.
- Un total des passifs de 6 352 689 DT.
- Et un bénéfice net d'impôts de 280 160 DT.

6- Opinion sur les états financiers

Sur la base des diligences accomplies, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité des états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. tels qu'arrêtés au 31 Décembre 2013. A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société ainsi que du résultat de ses opérations financière et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

7- Vérification des informations spécifiques

A l'exception des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2013, aucun rapport relatant les informations relatives à la situation financière ou aux comptes ne nous a été remis dans le cadre de notre mission. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la régularité et la sincérité des informations qui auraient dû y être mentionnées.

8- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion déjà exprimée ci dessus, nous voulons attirer votre attention sur les points suivants n'ayant pas une incidence sur les comptes :

- 1- la société n'a pas créé un comité permanent d'audit en tant que société faisant appel public à l'épargne conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.
Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.
- 2- La société ne nous a pas convoqués à la réunion du conseil d'administration qui a établi les états financiers annuels ou qui a examiné les états financiers intermédiaires et ce conformément à l'article 266 bis du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 02 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial pour l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

L'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales stipule que : « Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs adjoints, l'un des ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressés.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leurs location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont les statuts fixent le minimum ;
- La vente des immeubles lorsque les statuts le prévoient ;

- La garantie des dettes d'autrui, à moins que les statuts ne prévoient une dispense de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit dans la limite d'un seuil déterminé. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux établissements de crédit et d'assurance.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'i en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises pour le calcul du quorum et de la majorité ».

Présentation des conventions

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

En application des dispositions de l'article susvisé, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2013 d'aucune convention nouvellement réalisée régie par ledit article.

Par ailleurs, nous avons relevé au cours de nos travaux des revenus de location des espaces commerciaux appartenant à l'hôtel se détaillant comme suit :

- Location salon de coiffure : 5000 DT HT ;
- Location espace de mariage : 2 542,372 DT HT ;
- Location espace caravane : 35 593,221 DT HT ;
- Location espace parachute : 4 237,288 DT HT ;
- Location espace photographe : 4 237,288 DT HT.

Nous attirons votre attention que ces revenus constituent des conventions réglementées au sens de l'article 200 précité qui doivent être soumises à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1- Un contrat gérance libre d'un centre de balnéothérapie SPA situé à l'intérieur de l'enceinte de l'hôtel, conclu avec la société FEELING SANITAS PER AQUA S.U.A.R.L. fixé à trois années commençant le 15 Avril 2011 et finissant le 14 Avril 2014, d'un montant de 80 240 DT en TTC pour la 1ère année avec une augmentation de 5% par année. Nous attirons votre

attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 20 Juillet 2012

- 2- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 3 450 000 DT remboursable sur onze ans. La société « le MARABOUT » a affecté en hypothèque immobilière de premier rang pour garantie et conservation du remboursement au profit d'AMEN BANK la totalité de l'hôtel le MARABOUT avec tout son matériel. Ce crédit annule et remplace l'ancien crédit contracté le 13 Octobre 2009 de 3 500 000 DT dont le capital restant dû est de 3 450 000 DT. Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 15 Juillet 2011.
- 3- Un crédit à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 06 Août 2010 pour un montant de 1 655 000 DT remboursable sur quatre ans. Ce crédit annule et remplace deux anciens crédits dont le détail est le suivant :
 - Crédit contracté le 27 Juillet 2006 de 1 600 000 DT dont le capital restant dû est de 975 000 DT
 - Crédit contracté le 30 Mai 2007 de 1 000 000 DT dont le capital restant dû est de 680 000 DT

Selon les dispositions de l'article 24.3 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à un million de Dinars (1000 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées. Ce crédit a été approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 15 Juillet 2011.

- 4- Un contrat de location allant du 01/06/2009 au 31/05/2014 conclu avec la société « pâtisserie et gelaterie TUTTI FRUTTI » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » d'un espace de 10 m², situé à l'intérieur de l'hôtel, pour la vente des produits de pâtisserie moyennant un loyer annuel de 6 000 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.
- 5- Un contrat de location allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2006 conclu avec la « Société d'Artisanat de Tunisie » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » du magasin d'artisanat situé dans l'enceinte de l'hôtel moyennant un loyer annuel de 13 450 DT. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction. De ce fait, ce contrat produit encore ses effets durant l'exercice en cours. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 18 Juin 2010.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président Directeur Général est de 4 000 DT net par mois.
- Une voiture de fonction est mise à la disposition du président Directeur Général par la société.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint est de 3 668 DT net par mois.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 02 Avril 2014

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Notes complémentaires aux rapports

1- Définition de la mission

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 123 et suivants du code des sociétés commerciales et le décret n° 2006-1546 du 06 Juin 2006 relatif aux conditions de nomination du commissaire aux comptes.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Elle est assurée conformément aux normes internationales d'audit de l'I.F.A.C.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi qu'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et 201 notre mission consiste à présenter un rapport sur les conventions présentées par le conseil d'administration, et autorisées par l'assemblée générale des actionnaires.

Outre ces vérifications, le commissaire aux comptes a mandat de vérifier les livres, la caisse, le porte feuille et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires.

Selon l'article 266 du code des sociétés commerciales, le commissaire aux comptes opère toutes vérifications et tous contrôles qu'il juge opportuns.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- ✓ De l'équité entre les actionnaires,
- ✓ D'une protection convenable des actifs de la société,
- ✓ De la régularité des transactions,
- ✓ Et de la continuité de l'exploitation.

2- Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne doivent pas déroger par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3- Etendue des travaux de vérification

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable de l'IFAC. Ces normes recommandent que l'auditeur planifie et accomplit l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne renferment pas d'anomalies significatives, et comporte le

contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

En effet, les procédures d'audit doivent être effectuées suivant une démarche scientifique qui combine les tests de procédures et les tests substantifs.

Au niveau de la phase d'audit et plus précisément les travaux de validation des comptes, nos travaux de contrôle ont visé la justification du contenu des états financiers sur la base des pièces comptables et tous autres éléments probants.

La validité d'une opération est concomitamment vérifiée sur les plans, comptable, juridique et fiscal. Nos travaux comportent la revue critique des grands équilibres des comptes, qui renferme en outre le contrôle général des variations des états financiers par :

- ✓ Passer en revue la balance générale et identifier les soldes qui paraissent atypiques.
- ✓ Calculer le poids relatif de chaque rubrique des états financiers par rapport au total du bilan et des revenus.
- ✓ Comparer la variation des postes de bilan et de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent pour focaliser sur les variations inattendues.
- ✓ Vérifier la cohérence des données présentées dans les notes avec les données des éléments des états financiers.
- ✓ S'assurer de la concordance des chiffres croisés dans les états financiers.
- ✓ Vérifier le tableau de détermination du résultat fiscal et le comparer avec la liste des charges à réintégrer et des produits à déduire, passer aussi en revue la balance des charges et des produits.
- ✓ Vérifier les rapprochements des déclarations de TVA, TCL, TFP, FOPROLOS, CNSS et retenues à la source.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Société ZITOUNA TAKAFUL

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053, Tunis.

La société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 20 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI & Kais FEKIH.

Actif du bilan (exprimé en dinars)

Arrêté au 31/12/ 2013

	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels	667 107	246 745	420 362	364 367
AC11 Investissements de recherche et développement	649 407	233 619	415 788	342 188
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	17 700	13 126	4 575	22 179
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 619 673	531 157	1 088 516	942 884
AC21 Installations techniques et machines	1 389 495	462 259	927 236	813 726
AC22 Autres installation, outillage et mobilier	230 178	68 899	161 280	129 158
AC3 Placements	9 934 062		9 934 062	10 406 180
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 927 000		9 927 000	10 400 000
AC336 Autres	7 062		7 062	6 180
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	1 166 192		1 166 192	65 524
AC510 Provisions pour primes non acquises	421 696		421 696	1 985
AC520 Provisions d'assurance vie	321 323		321 323	63 539
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	423 172		423 172	
AC6 Créances	1 723 360		1 723 360	103 044
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	645 738		645 738	22 425
AC611 Primes acquises et non émises	6 518		6 518	
AC6111 Primes a annuler	- 100 000		- 100 000	
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	666 612		666 612	22 425
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	72 609		72 609	
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	144 615		144 615	
AC63 Autres créances	933 007		933 007	80 619
AC631 Personnel	7 611		7 611	9 264
AC632 État, organismes de sécurité social, collectivités publiques	170 147		170 147	70 778
AC633 Débiteurs divers	755 249		755 249	577
AC7 Autres éléments d'actif	7 484 526		5 938 713	4 099 609
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	2 212 645		2 212 645	1 347 738
AC721 frais d'acquisition reportés	1 454 000		1 454 000	
AC722 Autres charges à répartir	3 421 395	1 545 814	1 875 582	2 335 692
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	192 097		192 097	287 259
AC733 Autres comptes de régularisation	204 388		204 388	128 920
Total de l'actif	22 594 921	2 323 716	20 271 205	15 981 608

Capitaux propres et passif (exprimé en dinars)
Arrêté au 31/12/ 2013

	31/12/2013	31/12/2012
CP1 Capitaux propres	12 889 803	14 962 711
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000	15 000 000
CP5 Résultat reporté	- 2 110 197	- 37 289
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 889 803	14 962 711
CP6 Résultat de l'exercice	- 3 667 333	- 2 072 908
Total capitaux propres avant affectation	9 222 470	12 889 803
PA2 Provisions pour autres risque et charge	128 203	
PA23 Autres provisions	128 203	
PA3 Provisions techniques brutes	8 691 645	1 440 828
PA310 Provisions pour primes non acquises	2 939 000	123 711
PA320 Provisions d'assurance vie	4 426 571	1 312 089
PA330 Provisions pour sinistre (vie)	5 661	
PA331 Provision pour sinistre (non vie)	1 320 414	5 028
PA5 PA5Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	726 519	1 985
PA6 Autres dettes	1 430 118	1 648 993
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	115 641	48 224
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	219 964	84 635
PA63 Autres dettes	593 803	445 799
PA632 Personnel	259 251	242 512
PA633 État, organismes de sécurité sociale, collectives publiques	334 552	203 287
PA64 Créiteurs divers	500 709	1 070 335
PA7 Autres passifs	72 249	
PA712 Autres comptes de régularisation passif	72 249	
Total du passif	1 502 367	1 648 993
Total des capitaux propres et du passif	20 271 205	15 981 608

État de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance non vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

		Opérations brutes 31/12/2013	Cessions 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2012
PRNV1	Primes acquises (-)	2 453 825	1 006 956	1 446 868	111 143
PRNV11	Primes émises et acceptées	+ 5 269 113	1 426 668	3 842 445	10 584
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	- 2 815 289	419 712	2 395 577	121 727
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+ 31 073		31 073	170
CHNV1	Charge de sinistres	2 142 335	514 677	1 627 658	30 278
CHNV11	Montants payés	- 826 949	91 504	735 444	25 251
CHNV12	Variation de provision pour sinistres	- 1 315 386	423 172	892 214	5 028
CHNV4	Frais d'exploitation	2 140 825	312 396	1 828 428	1 215 876
CHNV41	Frais d'acquisition	- 2 653 447		2 653 447	352 071
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/- 1 454 000		1 454 000	
CHNV43	Frais d'administration	- 941 378		941 378	866 318
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs		312 396	312 396	2 513
CHNV5	Autres charges techniques	- 722 114		722 114	408 280
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance (et/ou de la réassurance non vie)	- 2 520 376	- 179 883	- 2 700 259	- 1 765 407

État de Résultat technique de l'assurance et ou de réassurance vie (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

		Opérations brutes 31/12/2013	Cessions 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2013	Opérations nettes 31/12/2012
PRV1	Primes	+ 3 576 657	397 927	3 178 730	1 416 134
PRV11	Primes émises et acceptées	+ 3 576 657	397 927	3 178 730	1 416 134
PRV2	Produits de placements	+ 115 014		115 014	9 968
PRV21	Revenus des placements	+ 115 014		115 014	9 968
CHV1	Charge de sinistres	59 783		59 783	3 950
CHV11	Montants payés	- 54 122		54 122	3 950
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	5 661		5 661	
CHV2	Variation des autres provisions techniques	- 3 114 482	257 783	2 856 699	1 248 549
CHV4	Frais d'exploitation	- 1 684 011	45 922	1 638 089	661 240
CHV41	Frais d'acquisition	- 790 352		790 352	193 936
CHV43	Frais d'administration	- 251 744		251 744	195 893
CHV44	Commissions reçues des réassureurs		45 922	45 922	
CHV5	Autres charges techniques	- 641 914		641 914	271 411
CHV9	Charges de placements	- 21 352		21 352	6 282
RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	- 1 176 635	- 94 222	- 1 282 180	- 493 919

État de Résultat (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013

			31/12/2013	31/12/2012
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	+/-	- 2 700 259	- 1 765 407
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance vie	+/-	- 1 282 180	- 493 919
	Sous total 1 a		- 3 982 438	- 2 259 326
PRNT 11	Revenus des placements		389 556	214 706
	Sous total 1		- 3 592 882	- 2 044 620
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ ou réassurance non vie)		45 111	26 480
CHNT 11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	45 111	26 480
CHNT 2	Produits des placements alloués, transférés à l'État de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie		31 073	170
PRNT 2	Autres produits non techniques	+	20 587	2 385
CHNT 3	Autres charges non techniques	-	13	2 341
	Résultat provenant des activités ordinaires		- 3 648 492	- 2 071 228
CHNT 4	Impôts sur le résultat	-	18 902	1 676
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		- 3 667 394	- 2 072 904
PRNT 4	Gains extraordinaires	+	119	7
CHNT 5	Pertes extraordinaires	-	58	12
	Résultat extraordinaire		61	5
	Résultat net de l'exercice		- 3 667 333	- 2 072 908
CHNT 6/ PRNT	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		- 3 667 333	- 2 072 899

Tableau des engagements reçus et donnés

	2013	2012
HB1 Engagements reçus		
HB2 Engagements donnés		
HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données		
HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente		
HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus		
HB 24 Autres engagements donnés		
HB 3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires		
HB 4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB 5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB 6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)
Période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013
(exprimé en dinars)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	7 985 695	1 666 805
Sommes versées pour paiement des sinistres	- 565 860	
Décaissements des primes pour les cessions	- 827 554	- 144 794
Encaissement des sinistres pour les cessions	31 297	
Commissions reçues sur les cessions	96 601	
Commissions versées aux intermédiaires	- 385 936	- 137 237
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 5 215 367	- 1 005 043
Variation des dépôts auprès des cédantes	40 012	
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 22 427 000	- 14 400 000
Encaissements liés a la cession des placements financiers	22 900 000	16 000 142
Taxes sur les assurances versées au trésor	- 1 076 251	- 226 915
Produits financiers reçus	474 767	106 227
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	1 030 404	1 859 186
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 186 783	- 2 628 544
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 186 783	- 2 628 544
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Flux de trésorerie provenant des activités de financements		
Incidence Des Variations De Taux De Change Sur Les Liquidités Ou Equivalents De Liquidités		
Variation de trésorerie	843 622	- 769 359
Trésorerie de début d'exercice	1 347 738	2 117 097
Trésorerie de fin d'exercice	2 191 360	1 347 738

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31/12/2013

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

ZITOUNA TAKAFUL est une société anonyme qui a pour objet, notamment, la réalisation et la gestion de contrats ou de convention d'assurance et de réassurance vie et non vie conformément aux principes et valeurs relatifs aux TAKAFUL et RETAKAFUL. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 - 24 du 09 Mars 1992 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété.

1 - Identité

Raison Sociale : ZITOUNA TAKAFUL

Capital Social : 15 000 000 dinars

RC : B01100102011

Matricule fiscal : 1183749MPM000

Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL avenue de la bourse les jardins du lac

2 - Conseil d'Administration

- Monsieur Mohamed Ali CHEKIR, Président du Conseil d'Administration
- La Société Al Karama Holding S.A
- La Banque Zitouna
- La Société Portefeuille Invest SARL
- l'Etat tunisien
- Monsieur Mahfoudh BAROUNI
- Monsieur Makrem BEN SASSI

3 - Directeur Général : M. Makrem BEN SASSI

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

A - Les frais préliminaires :

Les frais préliminaires engagés par une entreprise en phase de création sont en général importants et non répétitifs et ne se rapportent pas à des productions déterminées, et l'on considère que les revenus correspondants sont obtenus au cours de plusieurs exercices et non pas uniquement au cours de l'exercice durant lequel ils sont engagés

Les frais engagés avant la phase de mise en exploitation de ZITOUNA TAKAFUL sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Conformément au paragraphe 13 de la norme comptable tunisienne n°10 relative aux charges reportées les revenus réalisés au cours de la période de pré exploitation (les produits financiers) viennent en déduction des frais préliminaires.

B - Politique d'amortissement

ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels et corporels, selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Logiciels	33.33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

C - Placements Financiers

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

Les produits des placements sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

D - Provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées et prises en compte conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne N° 29 relative aux provisions techniques dans les entreprises l'assurance et/ou de réassurances.

E - Affectation des charges

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

III - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Ouverture de plus de 30 agences ZITOUNA TAKAFUL
- Inauguration du siège social ZITOUNA TAKAFUL
- Lancement de la première campagne institutionnelle de grande envergure (TV, radios, affichages urbains, presse écrite...)
- Nomination de Dr Mounir TLILI membre du Comité de contrôle Charaique de ZITOUNA TAKAFUL,
- Réception définitive du système "Gestion Electronique des Documents et Bureau d'Ordre",
- Un projet de Loi relatif au Takaful a été soumis par le gouvernement à l'Assemblée Nationale Constituante courant le mois de Mai 2013,

- Création de deux nouvelles sociétés d'assurance Takaful courant l'année 2013 baptisées : «AL AMANA TAKAFUL » et « TAKAFULIA »
- Adoption par l'Assemblée Nationale Constituante du projet de Loi relatif aux Sukuks islamiques,

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels présentent un solde net au 31/12/2013 de 420 362 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2013	Total Amort.	Valeur nette
Logiciels	649 407	56 826	176 794	233 619	415 788
Autres immobilisations incorporelles	17 700	7 226	5 900	13 126	4 575
Total	667 107	64 051	182 694	246 745	420 362

AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent au 31/12/2013 un montant net de 1 088 516 dinars :

Désignations	Valeur brute	Amort.Ant.	Amort.2013	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	342 653	60 810	65 499	126 308	216 344
Mobilier et Matériel de bureau	230 178	29 174	39 724	68 899	161 280
Matériel informatique	426 447	109 423	133 272	242 695	183 752
AAI	620 395	23 412	69 843	93 255	527 140
Total	1 619 673	222 819	308 338	531 157	1 088 516

AC3 - Placements

Les placements présentent un solde au 31/12/2013 de 9 934 062 Dinars, ils englobent :

Désignations	2013	2012	Variation
Placements bancaires	9 927 000	10 400 000	- 473 000
Dépôts et cautionnement	7 062	6 180	882
Total	9 934 062	10 406 180	- 472 118

AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2013 un montant net de 1 166 192 DT contre 65 524 DT au 31/12/2012 soit une augmentation de 1 100 668 DT :

Libellés	2013	2012	Variation
Part des réassureurs dans les primes non acquises non vie	421 696	0	421 696
Part des réassureurs dans les provisions techniques vie	321 323	63 539	257 784
Part des réassureurs dans les sinistres à payer non vie	423 172	0	423 172
Total	1 166 192	63 539	1 102 653

AC6 - Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2013 à un montant net de 645 738 Dinars, il s'agit principalement des cotisations impayées TAKAFUL GENERAL relatives aux émissions du mois de décembre 2013 :

LIBELLES	2013	2012	Variation
Primes acquises et non émises	6 518	0	6 518
Primes à annuler	-100 000	0	-100 000
Créances nées d'opérations d'assurance directe	666 612	22 425	644 187
IDA	65 684	0	65 684
Hors IDA	6 925	0	6 925
Total	645 738	22 425	623 313

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2013 de 933 007 dinars, elle est alimentée principalement des créances vis-à-vis des agents d'assurances stagiaires et des créances vis-à-vis de l'Etat (retenues à la source et reports d'impôts) soient respectivement de 647 738 dinars et 170 147 dinars.

AC7 Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2013 de 2 212 645 DT contre 1 347 738 DT au 31/12/2012, elle se détaille comme suit :

LIBELLES	2013	2012	Variation
Compte courant bancaires	1 895 827	1 285 846	609 982
Caisse	295 532	61 893	233 640
valeur à l'encaissement	21 285	0	21 285
Total	2 212 645	1 347 738	864 907

AC721 Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2013, cette rubrique présente un solde de 1 454 000 DT. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non

acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de résultat technique) aux primes émises.

AC722 Autres charges à répartir

Cette rubrique est alimentée des frais préliminaires engagés par la société avant sa mise en exploitation commerciale et des frais de communication. Elle présente un solde net au 31/12/2013 de 1 875 582 dinars qui se détaille comme suit :

Libellé	Valeur brute	Résorption	Net
Frais préliminaires	2 431 619	-1 217 261	1 214 358
Frais de Communication	989 777	-328 553	661 224
Total	3 421 395	-1 545 814	1 875 582

AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus

Il s'agit des participations au profit sur les placements bancaires BZ (ISTITHMAR MOUAJAH) acquis à l'exercice 2013 et non encore échus. Le montant net de cette rubrique au 31/12/2013 est de 192 097 dinars

AC733 Autres comptes de régularisation actif

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2013 qui s'élèvent à 204 388 dinars.

CP1 - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellé	Capital Social	Résultat	Résultat reporté	Total
Solde au 31/12/2012	15 000 000	-2 072 908	-37 289	12 889 803
Affectation du résultat 2012		2 072 908	-2 072 908	0
Résultat de l'exercice 2013		-3 667 333		-3 667 333
Total	15 000 000	-3 667 333	-2 110 197	9 222 470

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de 15 000 000 actions ordinaires de valeur unitaire de 1 dinar, réparties comme suit :

Libellé	Nombre d'actions
Société Princesse Holding S.A	8 699 995
Banque Zitouna S.A	4 500 000
Société Portefeuille Invest	1 800 000
L'Etat tunisien	2
M Mohamed Ali Chekir	1
M Mahfoudh Barouni	1
M Moncef El Materi	1
Total	15 000 000

PA3 – Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2013 un montant de **2 939 000** dinars.

PA320 : Provisions d'assurance vie

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques vie soit un montant au 31/12/2013 de **4 426 571** dinars. Les provisions mathématiques vie correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré.

PA330 : Provisions pour sinistre vie

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde net au 31/12/2013 de 5 661 dinars.

PA331 : Provisions pour sinistre non vie

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2013 une seule méthode (Dossier par dossier)
Le montant des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2013 s'élèvent à **1 320 414** Dinars.

PA5 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2013 de **726 519** dinars.

PA6 – Autres dettes

PA61 : Dettes nées d'assurances directes

Cette rubrique présente au 31/12/2013 un solde de **115 641** Dinars, elle est alimentée principalement par les dettes envers les participants et les intermédiaires.

PA62 : Dettes nées de réassurance

Sous cette rubrique sont comptabilisées les dettes envers les réassureurs. Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à **219 964** Dinars.

PA632 : Personnel

Le Solde de cette rubrique est de **259 251** Dinars, elle est alimentée principalement par le solde du compte dettes pour congés à payer et du compte personnel charges à payer (prime de rendement exercice 2013).

PA633 : Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

Le Solde de cette rubrique est de **334 552** Dinars, elle correspond aux dettes envers l'Etat et la CNSS au titre des retenues sur salaires à payer courant 2014.

PA64 Créiteurs divers

La rubrique « créiteur divers » s'élève au 31/12/2013 à **500 709** Dinars, elle est alimentée principalement par les soldes des comptes fournisseurs et du compte charge à payer.

PA712 Autres comptes de régularisation passif

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2013 qui s'élèvent à **72 249** dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**PRNV1 : Primes Acquises**

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2013 de **1 446 868 Dinars** qui se détaille comme suit :

Libellé	Opérations brutes au 31/12/ 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012
Primes émises et acceptées	5 269 113	-1 426 668	3 842 445	157 157	-146 573	10 584
Variation de la PPNA	-2 815 289	419 712	-2 395 577	-123 711	1 985	-121 727
Total	2 453 825	-1 006 956	1 446 868	33 446	-144 589	-111 143

PRNT3 : Produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique

Les produits de placements alloués transférés de l'état de résultat non technique correspondent aux produits de placements nets qui se rapportent aux provisions techniques non vie. Il s'agit des produits nets des placements « ISTITHMAR MOUAJAH » et des rémunérations nettes des dépôts relatifs aux cotisations TAKAFUL GENERAL.

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2013 de **31 073** Dinars :

Libellé	2013	2012	Variation
Revenus des dépôts	13 109	258	12 850
Revenus des placements	40 744		40 744
Charges de placements	22 780	88	22 692
Produits de Placements Non vie Nets	31 073	170	30 903

CHNV1 : Charges de sinistres

CHNV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2013 un solde net de **735 444** Dinars :

Libellé	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012
Sinistres payés nets de recours	455 086	-91 504	363 582			
Frais de gestion des sinistres	371 862		371 862	25 251		25 251
Total	826 949	-91 504	735 444	25 251		25 251

CHNV12 : Variation de provision pour sinistres

Le montant des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2013 s'élèvent à **892 214** Dinars.

CHNV4 : Frais d'exploitation

CHNV41: Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **2 653 447** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **489 309** Dinars et **2 164 138** Dinars.

CHNV42 : Variation du montant des frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés tels que définis au niveau de la note AC721 présentent une variation positive de **1 454 000** Dinars.

CHNV43 : Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2013 est de **941 378** Dinars.

CHNV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions non vie sont arrêtées au 31/12/2013 à **312 396** Dinars contre **2 513** Dinars en 2012.

CHNV5: Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **722 114** Dinars.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

PRV1 : Primes émises et acceptés

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2013 de **3 178 730** Dinars.

PRV2 : Produits de placements

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2013 de **115 014** Dinars qui se détaillent comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Produit de placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	100 691	5 504	7 817
Rémunération sur dépôts	14 323	4 464	97 229
TOTAL	115 014	9 968	105 046

CHV1 : Charges de sinistres

CHV11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2013 un solde net de **54 122** Dinars. Ils correspondent aux frais internes notamment les frais de personnel, la quote-part de loyer et les amortissements du mobilier et du matériel engagés dans le cadre de cette activité.

CHV4 : Frais d'exploitation

CHV41 : Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition comprennent les frais internes et les frais externes supportés par la société lors des conclusions des contrats d'assurances. Ils englobent les frais directement imputables tels que les commissions d'acquisition que les frais indirectement imputables tels que les frais de publicités, les frais de personnel et les amortissements des biens mobiliers et immobiliers.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **790 352** Dinars. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de 373 380 Dinars et 416 972 Dinars.

CHV43: Frais d'administration

Les frais d'administration des contrats correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent en particulier les frais de personnel, la quote-part des loyers et les amortissements.

Le solde de cette rubrique arrêté au 31/12/2013 est de **251 744** Dinars.

CHV44 : Commissions reçues des réassureurs

Les commissions acquises à la société au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2013 s'élève à **45 922** Dinars.

CHV5 : Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition. Elles comprennent notamment la résorption des frais préliminaires.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2013 de **641 914** Dinars.

CHV9 : Charges de placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2013 de **21 352** Dinars. Elles sont détaillées comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Frais bancaires	851	183	668
Frais de gestion internes	20 501	6 099	14 402
Total	21 352	6 282	15 070

VII - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**PRNT11 : Revenus de placements**

Les revenus de placements représentent un solde brut au 31/12/2013 de **389 556** Dinars, il est détaillé comme suit :

Libellé	2013	2012
Revenus des placements « ISTITHMAR MOUAJAH »	353 070	206 505
Revenus des Dépôts	36 486	8 200
Total	389 556	214 706

CHNT1: Charges de placements (assurance et/ou réassurance non vie)**CHNT11: Charges de placements**

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2013 de **45 111** Dinars :

Libellé	2013	2012
Intérêt sur dépôt de réassurance	71	0
Frais bancaires	4 287	1 407
Frais de gestion internes	40 753	25 064
Total	45 111	26 471

PRNT2 : Autres produits non techniques

Les autres produits non techniques présentent un solde au 31/12/2013 de **20 587** Dinars, ils englobent principalement les indemnisations des sociétés d'assurance et le crédit de TFP acquis au titre de l'exercice 2013.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2013

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du constitutive du 6 Janvier 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société Zitouna Takaful relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Zitouna Takaful, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état du résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan net de 20 271 205 Dinars, un résultat déficitaire de l'exercice de 3 667 333 Dinars et une variation de trésorerie positive de 843 622 Dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers ci-joint donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Zitouna Takaful au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion de l'exercice présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières tel que modifié par le décret n° 2005-3144 du 6 décembre 2005, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons constaté que la société n'a pas observé dans leur totalité les dispositions du décret sus- visé ainsi que celles de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006, portant visa du règlement du CMF au titre de la tenue et de l'administration des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 28 Avril 2014

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Business Auditing And Consulting
Membre de TIAG International
Kaïs FEKIH

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2013**

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2013 autre que les rémunérations des dirigeants :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Au cours de 2013, la société a souscrit des contrats « ISTITHMAR » & « ISTITHMAR MOUAJAH » auprès de la Banque Zitouna pour un total de 22,427 MDT, détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)	Produit 2013 (DT)
Opérateur	13 521 000	287 035
Participants- Family	5 656 000	84 847
Participants- General	3 250 000	37 724
Total	22 427 000	409 606

- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 dont voici les principaux volumes réalisés :

- La société « ELKARAMA Holding.SA » principal actionnaire de la société a engagé pour le compte de cette dernière des frais divers de constitution pour un montant total de 1 040 230 DT (Acquisitions d'immobilisations ; Honoraires d'étude ; Frais du personnel). Au cours de 2013, la société a effectué un règlement de 706 246 DT pour solde de cette dette.
- La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012 ; Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées.
- Au cours de 2012, la société a souscrit auprès de la Banque Zitouna, des contrats « ISTTHMAR MOUJAH » venant à échéance en 2013 et ce pour un total de 10 400 000 DT. Ces contrats ont généré un produit de placement au titre de 2013 de 44 155 DT.
- La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2013 relativement à ces dépôts s'élève à 50 809 DT.
- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque. Cette convention prévoit le paiement à la banque d'une commission au taux 10% du montant de la contribution nette perçue sur chaque contrat.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute servie au directeur général en 2013 est de 172 350 DT. Les charges sociales et fiscales totalisent 23 997 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Membre de KPMG International
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

Business Auditing And Consulting
Membre de TIAG International
Kaïs FEKIH

بلاغ الشركات

القوائم المالية المجمعّة

الشركة العقارية التونسية السعوودية

المقرّ الاجتماعي : المركز العمراني الشمالي- شارع 7 نوفمبر- مركز المدينة الدولي (برج المكاتب) - تونس-

تنشر الشركة العقارية التونسية السعوودية قوائمها المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 2013/12/31 و التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 13 جوان 2014. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام لمراقبي الحسابات : مصطفى المذيب و خالد دريرة.

القوائم المالية المجمعّة للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2013

الموازنة

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات	
2012	2013	التفسيرية	
			<u>الأصول</u>
			<u>الأصول غير الجارية</u>
			الأصول الثابتة
765 811	755 753		- الأصول الثابتة غير المادية
(765 811)	(755 753)		- الإستهلاكات
-	-	5	
1 371 486	1 267 221		- الأصول الثابتة المادية
(884 684)	(857 369)		- الإستهلاكات
486 802	409 852	5	
109 438	103 474	6	- الأصول المالية
756 910	1 004 932		- أصول الأداءات المؤجلة
1 353 150	1 518 258		<u>مجموع الأصول الثابتة</u>
1 353 150	1 518 258		<u>مجموع الأصول غير الجارية</u>
			<u>الأصول الجارية</u>
82 067 023	80 296 865	7	- المخزونات
9 617 901	2 928 597	8	- الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
3 212 793	4 612 956	9	- أصول جارية أخرى
7 851 801	1 880 836	10	- السيولة وما يعادل السيولة
102 749 518	89 719 254		<u>مجموع الأصول الجارية</u>
104 102 668	91 237 512		<u>مجموع الأصول</u>

القوائم المالية المجمعة للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2013

الموازنة

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات	
2012	2013	التفسيرية	
			الأموال الذاتية والخصوم
			الأموال الذاتية
15 600 000	15 600 000		- رأس المال الإجتماعي
19 963 960	19 250 770		- الإحتياطات المجمعّة
35 563 960	34 850 770		مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة
2 094 179	163 871		نتيجة السنة الصافية المجمعّة
37 658 139	35 014 641	11	مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص
3 933 293	3 652 996	12	حقوق الأقلية
			الخصوم
			الخصوم الغير الجارية
16 173 341	21 157 876	13	- القروض
-	200 000		- مدخرات
87 806	76 991		- خصوم الأداءات المؤجلة
16 261 147	21 434 867		مجموع الخصوم الغير الجارية
			الخصوم الجارية
3 529 827	4 600 009	14	- المزودون والحسابات المتصلة بهم
13 112 703	12 113 747	15	- الخصوم الجارية الاخرى
29 607 559	14 421 252	16	- المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية
46 250 089	31 135 008		مجموع الخصوم الجارية
62 511 236	52 569 875		مجموع الخصوم
104 102 668	91 237 512		مجموع الأموال الذاتية والخصوم

القوائم المالية المجمعة للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2013

قائمة النتائج

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر				
2012	2013	المذكرات		
		التفسيرية		
				إيرادات الاستغلال
19 125 042	16 800 500	17		- المداخيل
45 331	124 882	18		- إيرادات الاستغلال الأخرى
749 720	1 142 613			- تحويل أعباء ضمن المخزون
19 920 093	18 067 995			مجموع إيرادات الاستغلال
				أعباء الاستغلال
14 277 418	13 510 787	19		- كلفة المحلات المباعة
619 980	766 326	20		- أعباء الأعوان
289 607	552 228	22		- مخصصات الإستهلاكات والمدخرات
946 999	1 507 594	21		- أعباء الاستغلال الأخرى
16 134 004	16 336 935			مجموع أعباء الاستغلال
				نتيجة الاستغلال
3 786 089	1 731 060			
(1 193 158)	(1 485 530)	23		- أعباء مالية صافية
3 099	-	24		- إيرادات التوظيفات
404 012	173 384	25		- الأرباح العادية الأخرى
(752 524)	(448 535)	26		- الخسائر العادية الأخرى
2 247 518	(29 621)			نتيجة الأنشطة العادية للشركات المدمجة
294 837	258 837			- الأداءات المؤجلة
(884 252)	(345 642)			- الأداءات المستوجبة
1 658 103	(116 426)			النتيجة الصافية للشركات المدمجة
(436 076)	(280 297)	12		- حصة الأقلية
2 094 179	163 871			النتيجة الصافية العائدة للشركة المجمعة

القوائم المالية المجمعة للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2013

جدول التدفقات النقدية

(محتسب بالدينار التونسي)

31 ديسمبر		المذكرات	
2012	2013	التفسيرية	
<u>التدفقات النقدية المتصلة بالاستغلال</u>			
1 658 103	(116 426)		- النتيجة الصافية للشركات المدمجة
			- تسويات بالنسبة لـ :
308 474	620 406	22	. مخصصات الإستهلاكات والمخزرات
(382 747)	(68 178)	22	. استرداد على مخزرات
682	631	11	. فوائد لفائدة الصندوق الإجتماعي
(83)	-		. تصفية أرصدة قديمة
(2 853)	-		. إيرادات صافية على التوفيت في أصول مالية
(294 837)	(258 837)		. الأداءات الموجلة
- تغيرات :			
(2 571 525)	1 770 158	27	. المخزونات
(2 978 456)	6 409 693	27	. الحرفاء والحسابات المتصلة بهم
1 008 915	(1 360 535)	27	. الأصول الجارية الأخرى
4 656 180	(251 528)	27	. المزدون والخصوم الجارية الأخرى
1 401 853	6 745 384		<u>التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) الاستغلال</u>
<u>التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الاستثمار</u>			
(5 065)	(5 897)	5	. الدفعوات المتأتية من اقتناء أصول ثابتة مادية وغير مادية
(10 000)	-		. الدفعوات المتأتية من اقتناء أصول مالية
9 464	5 964	6	. المقاييض المتأتية من بيع وتسديد أصول مالية
(5 601)	67		<u>التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) أنشطة الاستثمار</u>
<u>التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل</u>			
8 400 000	-		. مقاييض إثر إصدار أسهم
20 100 000	9 598 116	16 و 13	. المقاييض المتأتية من القروض
(15 705 111)	(18 044 475)	16 و 13	. الدفعوات المتأتية من سداد قروض
(2 070 793)	(2 776 718)	15 و 11	. صرف المرابيح وغيرها من أنواع التوزيع
10 724 096	(11 223 077)		<u>التدفقات النقدية المتأتية من (المخصصة لـ) أنشطة التمويل</u>
<u>تغير الخزينة</u>			
(8 864 041)	3 256 307	16 و 10	. الخزينة في بداية السنة
3 256 307	(1 221 319)	16 و 10	. الخزينة في نهاية السنة

إيضاحات حول القوائم المالية المجمعة

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

الإيضاح الأول : تقديم المجموعة

1.1 - الصيغة القانونية لشركات المجموعة

تتكون مجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية من ثلاث شركات مختصة في مجال البعث العقاري :

- الشركة العقارية التونسية السعودية شركة خفية الاسم أنشئت في أبريل 1984 و تتمثل أغراضها أساسا في مباشرة جميع الأنشطة المتعلقة بالبعث العقاري من شراء وبناء وتجديد للعقارات من أراضي و عمارات فردية أو جماعية المعدة للسكن أو الإدارة أو ذات الصبغة التجارية أو السياحية أو الصناعية التقليدية أو غيرها سواء بالبلاد التونسية أو بالخارج. وكذلك تقسيم وتهيئة وتجهيز الأراضي المخصصة غاية إعدادها للسكن أو الإدارة أو كل غاية أخرى تجارية منها أو السياحية بدون تحديد.
يبلغ رأس مال الشركة في تاريخ اختتام السنة المالية 2013 ما قدره 15.600.000 دينار مقسم إلى 15.600.000 سهم بقيمة دينار للسهم الواحد.
- شركة انترناشيونال سيتي سنتر شركة خفية الاسم أحدثت في أبريل 1991 ويتمثل الغرض الأساسي للشركة في مباشرة جميع الأنشطة المتعلقة بالبعث العقاري من شراء وبيع وتسويق وبناء وتجديد للعقارات من أراضي و عمارات فردية أو جماعية المعدة للسكن أو الإدارة أو ذات الصبغة التجارية أو السياحية أو الصناعية التقليدية أو غيرها سواء بالبلاد التونسية أو بالخارج. وكذلك تقسيم وتهيئة وتجهيز الأراضي المخصصة غاية إعدادها للسكن أو الإدارة أو كل غاية أخرى تجارية منها أو السياحية بدون تحديد.
يبلغ رأس مال الشركة في تاريخ اختتام السنة المالية 2013 ما قدره 12.000.000 دينار ومقسم إلى 1.200.000 سهم بقيمة 10 دنانير للسهم الواحد.
- شركة القابضة العربية للتعمير شركة خفية الاسم أنشئت في أبريل 2007 و تتمثل أغراضها أساسا في مباشرة جميع الأنشطة المتعلقة بالبعث العقاري من شراء وبناء وتجديد للعقارات من أراضي و عمارات فردية أو جماعية المعدة للسكن أو الإدارة أو ذات الصبغة التجارية أو الصناعية التقليدية أو غيرها سواء بالبلاد التونسية أو بالخارج. وكذلك تقسيم وتهيئة وتجهيز الأراضي المخصصة غاية إعدادها للسكن أو الإدارة أو كل غاية أخرى تجارية منها أو السياحية بدون تحديد.
يبلغ رأس مال الشركة في تاريخ اختتام السنة المالية 2013 ما قدره 8.277.300 دينار مدفوع بالكامل ومقسم إلى 827.730 سهم بقيمة 10 دنانير للسهم الواحد.

2.1 - مساهمة الشركة الأم في رأس مال الشركات الفرعية

- تملك الشركة العقارية التونسية السعودية 840.000 سهم في رأس مال شركة انترناشيونال سيتي سنتر وهو ما يمثل مساهمة بنسبة 70,00 %.
- تملك شركة انترناشيونال سيتي سنتر 817.730 سهم في رأس مال شركة القابضة العربية للتعمير وهو ما يمثل مساهمة بنسبة 98,79 %.

3.1 - جداول المساهمات وهيكل المجموعة

يمكن عرض المساهمات داخل مجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية ضمن الجداول الآتية :

- الجدول عدد 1 : ملخص مساهمات شركات المجموعة.
- الجدول عدد 2 : تحليل نسب الحقوق المباشرة وغير المباشرة للشركة المجمعّة.
- الجدول عدد 3 : محيط التجميع.

جدول عدد 1

مجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية
سيتس

جدول المساهمات في 31 ديسمبر 2013

القابضة العربية للتعمير		أ.س.س		
النسبة	عدد الأسهم	النسبة	عدد الأسهم	
		70,00%	840 000	الشركة العقارية التونسية السعودية انترناسيونل سيتي سنتر الغير
98,79%	817 730			
1,21%	10 000	30,00%	360 000	
100,00%	827 730	100,00%	1 200 000	المجموع

جدول عدد 2

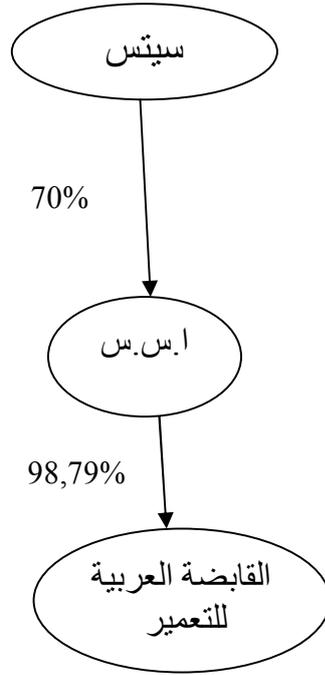
مجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية
سيتس

تحليل نسب الحقوق المباشرة وغير المباشرة للشركة المجمعّة في 31 ديسمبر 2013

القابضة العربية للتعمير		أ.س.س		
النسبة غير المباشرة	النسبة المباشرة	النسبة غير المباشرة	النسبة المباشرة	
			70,00%	الشركة العقارية التونسية السعودية انترناسيونل سيتي سنتر
69,15%				
69,15%	-	-	70,00%	
69,15%			70,00%	المجموع مجموع المباشرة

محيط التجميع لمجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية

في 31 ديسمبر 2013



الإيضاح الثاني : طرق ومراحل التجميع

1.2 - طريقة التجميع

يتم اختيار طريقة التجميع حسب نسبة حقوق التصويت التي تمتلكها الشركة العقارية التونسية السعودية في كل من الشركات الفرعية وكذلك حسب قدرتها على توجيه السياسة المالية وكذلك التأثير بصفة فعالة على سياسة التصرف في الشركة.

وعلى هذا الأساس، تم اعتماد طريقة التجميع التام باعتبار درجة المراقبة التي تمارسها الشركة الأم، بصفة مباشرة أو غير مباشرة، في كل من الشركات الفرعية.

2.2 - تاريخ الإقفال

اعتمدنا كتاريخ للقوائم المالية المجمعة نفس تاريخ القوائم المالية الفردية لشركات المجموعة وهو 31 ديسمبر من كل سنة.

3.2 - مراحل التجميع

تم إعداد القوائم المالية المجمعة بإتباع المراحل التالية :

- تجميع جميع بنود القوائم المالية للشركة الأم والمؤسسات الفرعية سطرا سطرا وذلك عن طريق جمع العناصر المتشابهة للأصول والخصوم وحقوق المساهمين وكذلك الشأن بالنسبة للإيرادات والمصروفات،
- إلغاء الأرصدة والعمليات المنجزة بين شركات المجموعة،
- مراجعة كافة الطرق المحاسبية المعتمدة وذلك للتأكد من تطبيق نفس المبادئ في جميع شركات المجموعة،
- إلغاء القيمة المحاسبية لمساهمة الشركة الأم في المؤسسات الفرعية والحصة الراجعة للشركة الأم في حقوق المساهمين في هذه المؤسسات الفرعية،
- تحتسب حصص الأقلية من النتيجة الصافية للمؤسسة الفرعية وتخضع من نتيجة المجموعة للحصول على النتيجة الصافية المتعلقة بملكي الشركة الأم،
- تحتسب حصص الأقلية من الأصول الصافية للمؤسسة الفرعية وتعرض بالموازنة المجموعة بصفة منفردة عن الخصوم وحقوق المساهمين للشركة الأم.

4.2 - أهداف التجميع

يقع إعداد القوائم المالية المجمعة لأهداف مالية واقتصادية وتبعاً لذلك فإن الحسابات المجمعة تهدف إلى إعطاء مساهمي الشركة العقارية التونسية السعودية (الشركة الأم) القيمة الحقيقية لأسهمهم وذلك في إطار وحدة اقتصادية تجمع حصص الأغلبية والأقلية على حد سواء.

وتترجم تبعات هذا التوجه كالاتي :

- فارق الاقتناء : يؤخذ هذا الفارق في حدود نسبة الشركة الأم عند الاقتناء.
- النتائج بين شركات المجموعة : تلغى بالكامل النتائج المحققة والمتعلقة بصفقات مبرمة بين الشركة الأم والمؤسسات تحت المراقبة الكاملة.
- عرض حصص الأقلية : تعرض حصص الأقلية بالموازنة وحساب النتيجة على التوالي بين حقوق المساهمين والخصوم، وخصماً من النتائج المجمعة.

الإيضاح الثالث : التصريح بالمطابقة

أعدت القوائم المالية طبقاً لمقتضيات نظام المحاسبة للمؤسسات ونخص بالذكر المعيار العام للمحاسبة والمعيار المحاسبي رقم 35 (القوائم المالية المجمعة) وخاصة المبادئ المتعلقة بتقنيات وقواعد العرض والإفصاح الخاصة بإعداد ونشر القوائم المالية المجمعة.

الإيضاح الرابع : المعايير والمبادئ المحاسبية المعتمدة

تشتمل القوائم المالية لمجموعة الشركة العقارية التونسية السعودية بالنسبة للسنة المحاسبية المنتهية في 31 ديسمبر 2013 على الموازنة وقائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية والإيضاحات وقد تم إعدادها طبقاً لأحكام نظام المحاسبة للمؤسسات.

وتتلخص أهم المبادئ المحاسبية المعتمدة في إعداد القوائم المالية كالاتي :

1.4 الوحدة النقدية

تحتسب الجداول المالية بالدينار التونسي.

2.4 المجمدات

لا تشمل المجمدات إلا على العناصر التي تتجاوز مع ضوابط الإقرار بالأصول. وتسجل المجمدات بسعر تكلفتها أو بقيمة اقتناءها. يدرج في التكلفة ثمن الشراء والمعاليم والأداءات المحتملة والغير قابلة للإسترجاع والمصاريف المباشرة مثل مصاريف التسليم والتركيب.

تستهلك المجمدات عند بدأ الاستعمال حسب طريقة الاستهلاك المتساوي الاقسطا وعلى أساس النسب التالية :

المنظومات الإعلامية	33%
مبان	5%
معدات نقل	20%
معدات اعلامية	15%
الأثاث والمعدات الإدارية	10%
أشغال الترتيب والتهيئة والتركيب	10%

3-4 سندات ثابتة

تسجل السندات الثابتة بقيمة اقتناءها. ويتخذ مخصص لنقص القيمة بالنسبة للسندات التي تتجاوز قيمة اقتناءها حصة الأصول الصافية الراجعة لشركات المجموعة. وتحدد هذه الأصول الصافية حسب آخر الجداول المالية المتوفرة.

4.4 المخزونات

تقيم الأراضي والمحلات التجارية والشقق المعدة للبيع بسعر التكلفة.

إلا أنه وبالنسبة لمشروع برج خفشة 3 تضم قيمة المخزون نسبة من الهامش بعنوان القسط الذي تمت فيه وعود بيع رسمية وذلك وفقا لطريقة النسبة المئوية لتقدم الأشغال في إطار عقود البناء مثلما ورد بالفقرة 11 وما يليها من المعيار المحاسبي عدد 9 المتعلق بعقود البناء.

تسجل كل المصاريف المتعلقة بالأشغال الجارية في الشراءات.

عند نهاية السنة تحول كل الشراءات والقسط الصحيح من التكاليف المباشرة والتكاليف غير المباشرة التي تتصل بصفة معقولة بكل مشروع إلى حساب المخزونات وتحول تكلفة المحل المباع من حساب المخزونات إلى حساب " كلفة المحلات المباعة ".

5.4 القروض

يتم احتساب أصل القروض التي يقع إسنادها من طرف البنوك ضمن الخصوم الغير الجارية. فيما تدرج الأقساط التي ستحل آجالها في أقل من سنة ضمن الخصوم الجارية.

هذا و يقع دمج فوائد القروض المخصصة لتمويل مشاريع معينة، ضمن كلفة المخزونات.

الإيضاحات حول الموازنة

مذكرة 5 : الأصول الثابتة المادية وغير المادية

بلغت الأصول الثابتة المادية وغير المادية الصافية من الاستهلاكات في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 409.852 د، مقابل 486.802 د في 31 ديسمبر 2012.

31 ديسمبر

<u>2012</u>	<u>2013</u>	
765 811	755 753	- الأصول الثابتة غير المادية
1 371 486	1 267 221	- الأصول الثابتة المادية
2 137 297	2 022 974	<u>القيمة الخام</u>
(765 811)	(755 753)	- استهلاكات الأصول الثابتة غير المادية
(884 684)	(857 369)	- استهلاكات الأصول الثابتة المادية
(1 650 495)	(1 613 122)	<u>قيمة الاستهلاكات</u>
486 802	409 852	<u>القيمة الصافية</u>
		يقدم الجدول المفصل للأصول الثابتة المادية وغير المادية كما يلي :

جدول الاصول الثابتة المادية وغير المادية والاستهلاكات
في 31 ديسمبر 2013

(محتسب بالدينار)

القيمة الصافية الحاسبية	الاستهلاكات				القيمة الخام				نسبة الاستهلاكات	الأصول المادية وغير المادية	
	2013/12/31	تصفية أرصدة قديمة	استهلاكات	التعديلات	2012/12/31	2013/12/31	تصفية أرصدة قديمة	إقتناءات			2012/12/31
											<u>الأصول الثابتة غير المادية</u>
-	19 997	(10 058)	-	-	30 055	19 997	(10 058)	-	30 055	33%	المنظومات الإعلامية
-	327 248	-	-	-	327 248	327 248	-	-	327 248	20%	فارق الإقتناء
-	408 508	-	-	-	408 508	408 508	-	-	408 508	20%	أصول أخرى
-	755 753	(10 058)	-	-	765 811	755 753	(10 058)	-	765 811		المجموع
											<u>الأصول الثابتة المادية</u>
294 753	196 499	-	24 562	-	171 937	491 252	-	-	491 252	5%	مبان
41 933	416 304	-	29 600	-	386 704	458 237	-	-	458 237	20%	معدات النقل
24 947	66 391	(110 162)	8 613	-	167 940	91 338	(110 162)	-	201 500	10%	أثاث ولوازم المكاتب
40 364	139 695	-	16 851	-	122 844	180 059	-	3 529	176 530	10%	التهيئة والتجهيز والتركيب
7 855	38 480	-	3 221	-	35 259	46 335	-	2 368	43 967	15%	معدات اعلامية
409 852	857 369	(110 162)	82 847	-	884 684	1 267 221	(110 162)	5 897	1 371 486		المجموع
409 852	1 613 122	(120 220)	82 847	-	1 650 495	2 022 974	(120 220)	5 897	2 137 297		المجموع العام

مذكرة 6 : الأصول المالية

تحلل الأصول المالية كما يلي :

31 ديسمبر

2012

2013

85 033

85 033

(أ)

- مساهمات

24 405

18 441

(ب)

- قروض

109 438

103 474

المجموع

(أ) تحلل المساهمات كما يلي :

2 340

2 340

- الشركة المدنية " الأروقة 1 "

5 233

5 233

- الشركة المدنية " الأروقة 2 "

62 460

62 460

- الشركة المدنية " نابل سنتر "

15 000

15 000

- البنك التونسي للتضامن

85 033

85 033

المجموع

(ب) تحلل عمليات التداول المسجلة في بند القروض كالاتي :

24 405

الرصيد في 31 ديسمبر 2012

(5 964)

- تسديدات

18 441

الرصيد في 31 ديسمبر 2013

مذكرة 7 : المخزونات

تحلل المخزونات كما يلي :

31 ديسمبر

<u>2012</u>	<u>2013</u>		
66 404 090	67 147 511	(أ)	- أشغال قيد الإنجاز
15 662 933	13 149 354	(ب)	- مخزون المحلات
82 067 023	80 296 865	المجموع	
(أ) تتجزأ الأشغال قيد الإنجاز كما يلي :			
68 081	68 081		- أشغال قيد الإنجاز " بيتش كليب نابل "
9 054 096	-		- أشغال قيد الإنجاز " ديار الرحاب 5 "
2 055 338	2 055 338		- أشغال قيد الإنجاز " المركز العمراني الشمالي EHC "
3 293 896	3 293 896		- أشغال قيد الإنجاز " اسراء "
7 896 663	7 912 410		- أشغال قيد الإنجاز " نزهة "
4 332 812	4 332 812		- أشغال قيد الإنجاز " لمياء "
3 612 351	5 283 435		- أشغال قيد الإنجاز " ارض النصر "
7 797 508	15 355 076		- أشغال قيد الإنجاز " انترناشيونال سيتي سنتر III "
15 606 604	16 037 403		- أشغال قيد الإنجاز " انترناشيونال سيتي سنتر II (المركب التجاري) "
12 686 741	12 809 060		- البحيرة
66 404 090	67 147 511	المجموع	
(ب) يحلل مخزون المحلات كما يلي :			
-	839 308		- مخزون محلات " ديار الرحاب 5 "
13 655 862	10 310 175		- مخزون محلات " شاطئ القطاوي "
41 500	41 500		- مخزون محلات " برج خفشة 1 "
1 222 168	1 222 168		- مخزون محلات " برج خفشة 3 "
14 687	14 687		- مخزون محلات " ديار سيدي سليمان 2 "
79 250	79 250		- مخزون محلات " بنزرت سنتر 1 "
66 350	66 350		- مخزون محلات " قابس سنتر "
51 650	51 650		- مخزون محلات " نابل سنتر " (حطابص في رأس مال شركة مدنية)
464 091	464 091		- مخزون محلات " انترناشيونال سيتي سنتر I (برج المكاتب) "
67 375	60 175		- مخزون محلات " انترناشيونال سيتي سنتر II (المركب السكني) "
15 662 933	13 149 354	المجموع	
يمكن تقديم العمليات المسجلة ضمن المخزونات عبر الجدول التالي :			

جدول التغييرات المسجلة على المخزونات

الرصيد في 31 ديسمبر 2013	تكلفة المبيعات	التحويلات	الأشغال المزمع انجازها عند نهاية السنة	الأشغال المنجزة	الأشغال المزمع انجازها عند بداية السنة	الرصيد في 31 ديسمبر 2012	
							أشغال قيد الإنجاز
68 081	-	-	-	-	-	68 081	بيتش كليب نابل
-	-	(10 697 336)	-	4 281 895	(2 638 655)	9 054 096	ديار الرحاب 5
2 055 338	-	-	-	-	-	2 055 338	المركز العمراني الشمالي EHC
3 293 896	-	-	-	-	-	3 293 896	اسراء
7 912 410	-	-	-	15 747	-	7 896 663	نزهة
4 332 812	-	-	-	-	-	4 332 812	لمياء
5 283 435	-	-	-	1 671 084	-	3 612 351	النصر
15 355 076	-	-	-	7 557 568	-	7 797 508	انترناشيونال سيتي سنتر III
16 037 403	-	-	-	430 799	-	15 606 604	انترناشيونال سيتي سنتر II (المركب التجاري)
12 809 060	-	-	-	122 319	-	12 686 741	البحيرة
67 147 511	-	(10 697 336)	-	14 079 412	(2 638 655)	66 404 090	مجموع الأشغال قيد الإنجاز
							مخزون المحلات
839 308	(9 858 028)	10 697 336	-	-	-	-	ديار الرحاب 5
10 310 175	(3 645 559)	-	-	503 207	(203 335)	13 655 862	شاطئ القنطاوي
41 500	-	-	-	-	-	41 500	برج خفشة 1
1 222 168	-	-	-	-	-	1 222 168	برج خفشة 3
14 687	-	-	-	-	-	14 687	ديار سيدي سليمان 2
79 250	-	-	-	-	-	79 250	بنزرت سنتر 1
66 350	-	-	-	-	-	66 350	قابس سنتر
51 650	-	-	-	-	-	51 650	نابل سنتر
464 091	-	-	-	-	-	464 091	انترناشيونال سيتي سنتر I (برج المكاتب)
60 175	(7 200)	-	-	-	-	67 375	انترناشيونال سيتي سنتر II (المركب السكني)
13 149 354	(13 510 787)	10 697 336	-	503 207	(203 335)	15 662 933	مجموع مخزون المحلات
80 296 865	(13 510 787)	-	-	14 582 619	(2 841 990)	82 067 023	المجموع

(*) أنظر مذكرة 4-4

مذكرة 8 : الحرفاء والحسابات المتصلة بهم

بلغ حساب " الحرفاء والحسابات المتصلة بهم " في 31 ديسمبر 2013، ما قدره 2.928.597 د مقابل 9.617.901 د عند اختتام السنة الماضية ويتجزأ كالاتي :

31 ديسمبر

<u>2012</u>	<u>2013</u>	
9 752 955	3 361 262	- حرفاء الشركة العقارية التونسية السعودية
18 000	-	- حرفاء شركة انترناشيونال سيتي سنتر
9 770 955	3 361 262	المجموع الخام
(153 054)	(432 665)	- مدخرات لإنخفاض قيمة حسابات الحرفاء
9 617 901	2 928 597	المجموع الصافي

مذكرة 9 : أصول جارية أخرى

تتجزأ الأصول الجارية الأخرى كالاتي :

31 ديسمبر

<u>2012</u>	<u>2013</u>	
1 338 746	1 569 868	- تسبقات للمزودين
17 364	5 627	- تسبقات للأعوان
1 577 362	2 737 333	- الدولة ، ضرائب وأداءات
570 924	490 598	- مدينون مختلفون
29 331	60 680	- أعباء مسجلة مسبقا
1 588	31 744	- حساب مرتقب
3 535 315	4 895 850	المجموع الخام
(322 522)	(282 894)	- مدخرات
3 212 793	4 612 956	المجموع الصافي

مذكرة 10 : السيولة وما يعادل السيولة

تحلل أرصدة السيولة وما يعادل السيولة كما يلي :

31 ديسمبر

<u>2012</u>	<u>2013</u>	
3 960	404 300	- كمبيالات وشيكات للقبض
7 847 102	1 475 344	- بنوك
739	1 192	- الخزينة
7 851 801	1 880 836	المجموع

مذكرة 11 : الأموال الذاتية

تحلل الأموال الذاتية كالاتي :

31 ديسمبر

<u>2012</u>	<u>2013</u>	
15 600 000	15 600 000	- رأس المال الإجتماعي
1 280 870	1 514 940	(أ) احتياطات قانونية
11 500 000	11 500 000	- منح إصدار
38 595	39 226	- احتياطات الصندوق الاجتماعي
1 802 438	1 802 438	- احتياطات خاضعة إلى نظام جبائي خاص
2 318 019	3 836 921	- احتياطي اعادة استثمار معفاة
190 143	190 143	(ب) - حصص تكميلية أخرى
1 146 641	-	- ارباح مرصودة
1 687 254	367 102	- النتائج المؤجلة
35 563 960	34 850 770	مجموع الأموال الذاتية قبل النتيجة
1 658 103	(116 426)	- النتيجة الصافية للشركات المدمجة
(436 076)	(280 297)	- حصة الأقلية
2 094 179	163 871	النتيجة الصافية العائدة للشركة المجمعة
37 658 139	35 014 641	(ج) مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص

(أ) وقع تكوين الإحتياطي القانوني وفقا لمقتضيات الفصل 287 من مجلة الشركات التجارية.

حيث يجب على الشركة تخصيص نسبة 5% من الأرباح القابلة للتوزيع لهذا الإحتياطي وذلك إلى أن يبلغ عشر رأس مال الشركة. هذا ولا يمكن توزيع هذا الإحتياطي.

(ب) يمثل رصيد هذا البند فائض قيمة التفويت في الأسهم الذاتية التي كانت قد اقتنتها الشركة قصد تعديل سعرها ببورصة الأوراق المالية بتونس.

(ج) فيما يلي جدول العمليات المسجلة على الأموال الذاتية :

جدول العمليات المسجلة على الأموال الذاتية

في 31 ديسمبر 2013

(محتسب بالدينار)

المجموع	توزيع الأرباح	نتيجة السنة	الأسمم الذاتية	النتائج الموجلة	أرباح مرصودة	حصص تكميلية أخرى	إحتياطي إعادة استثمار معفاة	احتياطات خاضعة الى نظام جبائي خاص	احتياطات الصندوق الاجتماعي	الإحتياطي الإستهائي	منح إصدار	الإحتياطي القانوني	رأس المال الاجتماعي	
28 777 678	1 950 000	1 189 599	-	1 585 203	-	190 143	1 442 909	3 102 438	37 913	681 470	6 300 000	1 248 003	13 000 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2011
(1 300 000)	1 300 000	(1 803 992)		430 844	1 146 641		875 110	(1 300 000)		(681 470)		32 867		التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 15 جوان 2012
-		614 393		(614 393)										التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسات العامة العادية للشركات الفرعية
7 800 000											5 200 000		2 600 000	ترقيع في رأس المال الاجتماعي المصادق عليه من طرف الجلسة العامة غير العادية المنعقدة في 15 جوان 2012
285 600				285 600										الاداءات المؤجلة بعنوان السنوات الماضية
682									682					قوائد على الصندوق الاجتماعي
2 094 179		2 094 179												نتيجة السنة
37 658 139	1 300 000	2 094 179	-	1 687 254	1 146 641	190 143	2 318 019	1 802 438	38 595	-	11 500 000	1 280 870	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2012
(2 808 000)	2 808 000	(3 103 924)		(310 407)	(1 146 641)		1 518 902					234 070		التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 14 جوان 2013
-		1 009 745		(1 009 745)										التخصيصات المصادق عليها من طرف الجلسات العامة العادية للشركات الفرعية
631									631					قوائد على الصندوق الاجتماعي
163 871		163 871												نتيجة السنة
35 014 641	2 808 000	163 871	-	367 102	-	190 143	3 836 921	1 802 438	39 226	-	11 500 000	1 514 940	15 600 000	الرصيد في 31 ديسمبر 2013

مذكرة 12 : حقوق الأقلية

تحلل حقوق الأقلية كالاتي :

31 ديسمبر

2012

2013

حقوق الأقلية في الأموال الذاتية لشركة انترناشيونال سيتي سنتر

2 489 555

2 489 555

- في رأس المال

465 900

20 113

- في الإحتياطات

(445 787)

(204 785)

(1)

- في النتيجة

حقوق الأقلية في الأموال الذاتية لشركة القابضة العربية للتعمير

1 210 445

1 210 445

- في رأس المال

203 469

213 180

- في الإحتياطات

9 711

(75 512)

(2)

- في النتيجة

3 933 293

3 652 996

المجموع

(436 076)

(280 297)

(2+1)

حصة النتيجة العائدة لحقوق الأقلية

جدول القروض في 31 ديسمبر 2013

(محتسب بالدينار)

الرصيد في 31 ديسمبر 2013				التسهيلات	إعادة جدولة	الإضافات	الرصيد في بداية الفترة	مدة التسديد		نسبة الفائدة	مبلغ القرض	المقرضون
غير خالص	أقل من سنة	أكثر من سنة	الرصيد									
-	-	-	-	(333 333)	(666 667)	-	1 000 000	(2013 - 2010)	كل ثلاثة أشهر	TMM + 1,5%	4 000 000	الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي
-	500 000	166 667	666 667	-	666 667	-	-	(2015 - 2014)	كل ثلاثة أشهر	TMM + 2,50%	666 667	الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي
-	-	-	-	(860 809)	-	-	860 809	(2013 - 2010)	شهريا	TMM + 1,25%	4 550 000	بنك تونس العربي الدولي
-	785 107	1 117 540	1 902 647	(497 353)	-	-	2 400 000	(2016 - 2013)	شهريا	TMM + 1,5%	2 400 000	بنك تونس العربي الدولي
3 741 983	-	-	3 741 983	(1 252 980)	-	-	4 994 963	(2013 - 2012)	كل ثلاثة أشهر	TMM + 1,5%	5 000 000	الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي
-	-	-	-	-	(2 113 544)	-	2 113 544	(2013 - 2012)	كل ثلاثة أشهر	TMM + 1,5%	2 513 000	الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي
-	-	2 356 660	2 356 660	-	2 113 544	243 116	-	(2015)	كل ثلاثة أشهر	TMM + 2%	2 356 660	الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي
-	-	9 400 000	9 400 000	-	-	-	9 400 000	(2015)	بصفة كلية	TMM + 1,75%	9 400 000	بنك الأمان
-	-	4 905 000	4 905 000	-	-	4 905 000	-	(2015)	بصفة كلية	TMM + 2,25%	4 905 000	بنك الأمان
-	1 787 991	3 212 009	5 000 000	-	-	-	5 000 000	(2016 - 2013)	كل ثلاثة أشهر	TMM + 1,75%	5 000 000	بنك تونس العربي الدولي
3 741 983	3 073 098	21 157 876	27 972 957	(2 944 475)	-	5 148 116	25 769 316	-	-	-	40 791 327	جملة القروض

مذكرة 14 : المزودون والحسابات المتصلة بهم

يحلل بند " المزودون والحسابات المتصلة بهم " كالاتي :

31 ديسمبر

2012	2013	
544 296	1 484 363	- مزودو استغلال
2 299 697	2 383 711	- مزودون، خصم بعنوان الضمان
685 834	731 935	- مزودون، سندات متعين دفعها
3 529 827	4 600 009	المجموع

مذكرة 15 : الخصوم الجارية الأخرى

تحلل الخصوم الجارية الأخرى كما يلي :

31 ديسمبر

2012	2013	
5 927 378	7 684 637	- تسبيقات الحرفاء
-	60 369	- الأعوان، أجور مستحقة
833 669	687 724	- الدولة، الضرائب والأداءات
2 583 503	2 614 785	- حصيص أرباح للدفع
561 062	707 884	- مختلف الدائنين
365 101	328 950	- أعباء أخرى للدفع
203 335	-	- مصاريف الأشغال المزمع انجازها / مرسى القنطاوي
2 638 655	-	- مصاريف الأشغال المزمع انجازها / رحاب 5
-	29 398	- مخدرات جارية للمخاطر و الأعباء
13 112 703	12 113 747	المجموع

مذكرة 16 : المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية

بلغ حساب " المساعدات البنكية وغيرها من الخصوم المالية " في 31 ديسمبر 2013، 14.421.252 د مقابل 29.607.559 د عند اختتام السنة الماضية وتتجزأ كالآتي

31 ديسمبر			
2012	2013		
5 577 301	3 073 098	(انظر مذكرة 13)	- آجال أقل من سنة على قروض غير جارية
4 018 674	3 741 983	(انظر مذكرة 13)	- آجال غير خالصة على قروض غير جارية
15 100 000	4 450 000		- قروض قصيرة المدى
1 561	1 906		- بنك الإسكان المنتسب 2
1 469 918	2 258 552		- ستوسيد بنك
2 975 980	369 832		- بنك تونس العربي الدولي
44 935	470 752		- بنك الأمان
102 081	-		- التجاري بنك
1 019	1 113		- الشركة التونسية للبنك
316 090	54 016		- فوائد مطلوبة
29 607 559	14 421 252	المجموع	

الإيضاحات حول قائمة النتائج

مذكرة 17 : المداخل

تحلل المداخل كما يلي :

31 ديسمبر			
2012	2013		
12 622 000	4 215 000		- مبيعات شاطئ القنطاوي
6 004 000	12 564 000		- مبيعات ديار رحاب 5
89 771	10 000		- مبيعات المركز العمراني الشمالي
376 271	-		- مبيعات " انترناشيونال سيتي سنتر برج المكاتب) "
33 000	11 500		- مبيعات " انترناشيونال سيتي سنتر (المركب السكني) "
19 125 042	16 800 500	المجموع	

مذكرة 18 : إيرادات الإستغلال الأخرى

تحلل إيرادات الإستغلال الأخرى كما يلي :

31 ديسمبر			
2012	2013		
31 756	75 612		- إسترجاع مصاريف الملكية المشتركة
13 575	35 360		- أتعاب انجاز العقود
-	13 910		- إيرادات أخرى
45 331	124 882	المجموع	

مذكرة 19 : كلفة المحلات المباعة

تحلل كلفة المحلات المباعة كما يلي :

31 ديسمبر

2012

2013

9 979 100

3 645 559

- كلفة المحلات المباعة " شاطئ القنطاوي "

3 945 904

9 858 028

- كلفة المحلات المباعة " ديار الرحاب 5 "

67 105

-

- كلفة المحلات المباعة " المركز العمراني الشمالي "

264 909

-

- كلفة المحلات المباعة " انترناشيونال سيتي سنتر | برج المكاتب "

20 400

7 200

- كلفة المحلات المباعة " انترناشيونال سيتي سنتر || (المركب السكني) "

14 277 418

13 510 787

المجموع

مذكرة 20 : أعباء الأعران

تحلل أعباء الأعران كالتالي :

31 ديسمبر

2012

2013

543 976

684 285

- الرواتب وملحقات الرواتب

65 911

72 145

- أعباء إجتماعية قانونية

10 093

9 896

- أعباء إجتماعية أخرى

619 980

766 326

المجموع

مذكرة 21 : أعباء الإستغلال الأخرى

تحلل أعباء الإستغلال الأخرى كما يلي :

<u>31 ديسمبر</u>			
<u>2012</u>	<u>2013</u>		
			<u>الخدمات الخارجية</u>
9 420	13 685		- كراءات وأعباء أخرى
19 161	27 810		- صيانة واصلاحات
13 563	13 498		- أقساط التأمين
910	1 074		- أخرى
43 054	56 067	<u>المجموع الجزئى (1)</u>	
			<u>الخدمات الخارجية الأخرى</u>
117 677	221 147		- مرتبات الوسطاء وأتعاب
211 995	690 204		- إشهار ونشريات وعلاقات عامة
36 690	23 796		- مهمات
31 420	25 123		- هبات
92 990	160 771		- استقبال (نفقات مجلس الإدارة)
18 378	17 441		- نفقات بريدية وهاتفية
16 747	17 350		- كهرباء وماء
21 989	7 693		- خدمات بنكية وخدمات مماثلة
155 404	128 750		- مكافآت حضور
51 016	54 856		- خدمات خارجية أخرى
754 306	1 347 131	<u>المجموع الجزئى (2)</u>	
			<u>ضرائب وأداءات</u>
9 927	11 023		- الأداء على التكوين المهني
4 964	5 512		- صندوق النهوض بالمسكن لفائدة الأجراء
38 424	34 901		- معلوم الجماعات المحلية
41 872	12 247		- أداء التسجيل والطابع الجبائي
670	4 570		- معلوم جولان السيارات
53 782	36 143		- ضرائب وأداءات أخرى
149 639	104 396	<u>المجموع الجزئى (3)</u>	
946 999	1 507 594	<u>المجموع (1)+(2)+(3)</u>	

مذكرة 22 : مخصصات الإستهلاكات والمدخرات

تحلل مخصصات الإستهلاكات والمدخرات كما يلي :

31 ديسمبر

2012	2013	
147 027	82 847	- مخصصات الإستهلاكات للأصول الثابتة المادية
153 054	279 611	- مخصصات مدخرات إنخفاض قيمة المستحقات على الحرفاء
8 393	28 550	- مخصصات مدخرات إنخفاض قيمة الأصول الجارية الأخرى
-	229 398	- مدخرات المخاطر والأعباء
(256)	-	- استرداد على المدخرات لإنخفاض قيمة مستحقات عادية
-	(68 178)	- استرداد على مدخرات لإنخفاض قيمة الأصول الجارية الأخرى
(18 611)	-	- استرداد على مدخرات المخاطر والأعباء
289 607	552 228	المجموع

مذكرة 23 : أعباء مالية صافية

تحلل الأعباء المالية الصافية كما يلي :

31 ديسمبر

2012	2013	
2 013 719	1 734 443	- فوائد القروض
1 366 468	1 158 460	- فوائد بنكية
114 595	95 918	- فوائد التأخير على القروض
4 531	4 531	- أعباء مالية أخرى
(2 306 155)	(1 507 822)	- أعباء مدمجة ضمن المخزون
1 193 158	1 485 530	المجموع

مذكرة 24 : إيرادات التوظيفات

تحلل إيرادات التوظيفات كما يلي :

31 ديسمبر

2012	2013	
246	-	- فوائد بنكية
2 853	-	- إيرادات الأصول المالية الأخرى
3 099	-	المجموع

مذكرة 25 : الأرباح العادية الأخرى

بلغت الأرباح العادية الأخرى خلال سنة 2013 ما قدره 173.384 د مقابل 404.012 د في السنة الماضية وتحلل كالاتي :

<u>31 ديسمبر</u>		
<u>2012</u>	<u>2013</u>	
40 132	155 290	- تصفية حسابات قديمة
-	15 447	- منحة متعلقة بتغطية مصاريف مأموريات عمل
-	2 647	- الأرباح الأخرى
363 880	-	- استرداد على مدخرات المخاطر والأعباء
404 012	173 384	المجموع

مذكرة 26 : الخسائر العادية الأخرى

تحلل الخسائر العادية الأخرى كما يلي :

<u>31 ديسمبر</u>		
<u>2012</u>	<u>2013</u>	
129 488	140 579	- تصفية حسابات
409 448	-	- تعديل جبائي
-	277 492	- مصاريف أشغال لمشاريع تمت تصفيتها
185 000	-	- منح تعويض جزافي
28 588	30 464	- خسائر أخرى
752 524	448 535	المجموع

الإيضاحات حول جدول التدفقات النقدية

مذكرة 27 : جدول تغييرات الأصول والخصوم المتصلة بجدول التدفقات النقدية

<u>31 ديسمبر</u>		<u>التغييرات</u>	
<u>2012</u>	<u>2013</u>		
82 067 023	80 296 865	1 770 158	المخزونات
9 770 955	3 361 262	6 409 693	الحرقاء والحسابات المتصلة بهم
3 535 315	4 895 850	(1 360 535)	الأصول الجارية الأخرى
3 529 827	4 600 009	1 070 182	المزودون والحسابات المتصلة بهم
13 112 703	12 113 747	(998 956)	الخصوم الجارية الأخرى
(2 583 503)	(2 614 785)	(31 282)	حصص أرباح للدفع
-	(29 398)	(29 398)	مدخرات جارية للمخاطر والأعباء
316 090	54 016	(262 074)	فوائد مطلوبة
14 375 117	14 123 589	(251 528)	التغيير في حساب المزودين والخصوم الجارية الأخرى

مذكرة 28 : المعاملات بين الأطراف المرتبطة

◆ شركة انترناشيونال سيتي سنتر

I- إسداء خدمات

صادق مجلس إدارة الشركة العقارية التونسية السعودية المنعقد في 5 ديسمبر 2003 على اتفاقية تأدية خدمات لفائدة شركة انترناسيونال سيتي سنتر مقابل :

- عمولة بنسبة 3 % من قيمة أشغال البناء والدراسة والمراقبة.

- عمولة بنسبة 2 % من قيمة المبيعات السنوية.

- تحمل نسبة من المصاريف غير المباشرة تحددها الشركة.

- تحمل تكلفة الدراسات السابقة لمراحل المشروع حتى حصولها على التراخيص.

خلال سنة 2013، بلغت قيمة العمولتين ما قدره على التوالي 181.950 دينار و 230 دينار.

كما تم تحويل نسبة من المصاريف غير المباشرة بلغت قيمتها 729.355 دينار.

II- الحساب الجاري مع الشركة العقارية التونسية السعودية

بلغ الحساب الجاري لشركة انترناشيونال سيتي سنتر في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 2.111.437 دينار.

وقد سجلت الشركة العقارية التونسية السعودية فوائد موظفة بنسبة 8% على أرصدة هذا الحساب الجاري بعنوان سنة 2013 بلغت قيمتها 128.682 دينار.

III- الأجور والإمتيازات الممنوحة للمديرين العامين، رؤساء وأعضاء مجالس إدارة

صادق مجلس إدارة شركة انترناشيونال سيتي سنتر المنعقد بتاريخ 25 مارس 2010 على منح مديرها العام منحة شهرية صافية قدرها 1.000 دينار ومكافأة أداء سنوية يحددها مجلس الإدارة وكذلك على تحمل الشركة، مرة واحدة في السنة، مصاريف سفره مع أفراد عائلته " تونس - القاهرة - تونس " .

كما صادق مجلس إدارة شركة انترناشيونال سيتي سنتر المنعقد بتاريخ 7 جانفي 2013 على منحه مكافأة صافية على نتائج السنة المالية 2012 قدرها 15.000 دينار.

بلغ الأجر الخام السنوي للمدير العام، بعنوان سنة 2013، ما قدره 31.765 دينار.

وافق مجلس إدارة شركة انترناشيونال سيتي سنتر المنعقد بتاريخ 25 مارس 2010 على تحمل الشركة مصاريف وإقامة رئيس وأعضاء مجلس إدارتها خلال التنقل لتونس بالنسبة للأعضاء السعوديين أو خارجها بالنسبة للأعضاء التونسيين، وذلك في إطار متابعة نشاط الشركة أو حضور اجتماعات مجالس إدارتها وجمعياتها العامة، كما صادق على الترفيع في المنحة المخصصة، عند كل إجتماع و مهمة عمل، لرئيس وأعضاء و سكرتير مجلس الإدارة إلى مبلغ ألفين دينار تونسي.

بلغت مصاريف إقامة أعضاء مجلس الإدارة، بعنوان سنة 2013، ما قدره 20.000 دينار.

وضعت شركة انترناشيونال سيتي سنتر على ذمة رئيس مجلس إدارتها سيارة وظيفية، تم اقتناؤها سنة 2008، بمبلغ قدره 280.000 دينار.

◆ شركة القابضة العربية للتعمير

I- إسداء خدمات

أبرمت الشركة العقارية التونسية السعودية ببتاريخ 11 جانفي 2012 اتفاقية تأديبة خدمات لفائدة شركة القابضة العربية للتعمير مقابل :

- عمولة بنسبة 3 % من قيمة أشغال البناء والدراسة والمراقبة.

- عمولة بنسبة 2 % من قيمة المبيعات السنوية.

- تحمل نسبة من المصاريف غير المباشرة تحددها الشركة.

- تحمل تكلفة الدراسات السابقة لمراحل المشروع حتى حصولها على التراخيص.

خلال سنة 2013، لم تسجل الشركة إيرادات بعنوان العمولتين كما لم يتم تحويل أي نسبة من المصاريف الغير المباشرة.

II- الحساب الجاري مع الشركة العقارية التونسية السعودية

بلغ الحساب الجاري لشركة القابضة العربية للتعمير في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 738.566 دينار.

وقد تحملت الشركة العقارية التونسية السعودية أعباء مالية بنسبة 8% على أرصدة هذا الحساب الجاري بعنوان سنة 2013 بلغت قيمتها 68.422 دينار.

III- الحساب الجاري مع شركة انترناشيونال سيتي سنتر

بلغ الحساب الجاري لشركة القابضة العربية للتعمير في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 2.202.179 دينار. و قد تحملت شركة انترناشيونال سيتي سنتر أعباء مالية بنسبة 8% على أرصدة هذا الحساب الجاري بعنوان سنة 2013 بلغت قيمتها 202.907 دينار.

◆ الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي

● تحصلت الشركة العقارية التونسية السعودية خلال سنة 2008 على قرض بما قدره 4.000.000 دينار من الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي يقع تسديده بالكامل خلال سنة 2013 و بنسبة فائض تساوي المعدل الثلاثي للنسب الشهرية للسوق النقدية زائد نقطة ونصف في السنة.

خلال سنة 2013، وقعت جدولة جاري هذا القرض والذي يبلغ 666.667 دينار حيث يقع تسديده بالكامل خلال سنة 2015 و بنسبة فائض تساوي المعدل الثلاثي للنسب الشهرية للسوق النقدية زائد نقطتان ونصف في السنة. و قد بلغت قيمة الأعباء المالية بعنوان هذا القرض سنة 2013 ما قدره 79.839 دينار.

● تحصلت الشركة العقارية التونسية السعودية خلال سنة 2011 على قرض بما قدره 5.000.000 دينار من الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي بنسبة فائض تساوي المعدل الثلاثي للنسب الشهرية للسوق النقدية زائد نقطة ونصف في السنة.

و يبلغ جاري القرض في 31 ديسمبر 2013 ما قدره 3.741.983 دينار.

و قد بلغت قيمة الأعباء المالية بعنوان هذا القرض سنة 2013 ما قدره 310.146 دينار.

● تحصلت شركة انترناشيونال سيتي سنتر خلال سنة 2008 على قرض بما قدره 2.513.000 دينار من الشركة التونسية السعودية للإستثمار الإنمائي يقع تسديده بالكامل خلال سنة 2013 و بنسبة فائض تساوي المعدل الثلاثي للنسب الشهرية للسوق النقدية زائد نقطة ونصف في السنة.

خلال سنة 2013، وقعت جدولة جاري هذا القرض والذي بلغ 2.356.660 دينار حيث يقع تسديده بالكامل خلال سنة 2015 و بنسبة فائض تساوي المعدل الثلاثي للنسب الشهرية للسوق النقدية زائد نقطتان في السنة. و قد بلغت قيمة الأعباء المالية بعنوان هذا القرض سنة 2013 ما قدره 258.040 دينار.

◆ أجور المسيرين

I- أجر المدير العام

● صادق مجلس إدارة الشركة العقارية التونسية السعودية المنعقد بتاريخ 26 أفريل 2002 على منح المدير العام راتب شهري صافي قدره 1.200 دولار أمريكي أو ما يعادله بالدينار التونسي و على تحمل الشركة لمصاريف سكنه و تنقله.

● صادق مجلس إدارة الشركة العقارية التونسية السعودية المنعقد بتاريخ 25 مارس 2010 على :

- الترفيع في الراتب الشهري للمدير العام ليصبح ابتداء من غرة أفريل 2010، 3.000 دينار صافي من الأداءات و الأعباء الأخرى ؛

- منحه مكافأة أداء سنوية يحددها مجلس الإدارة ؛

- تحمل الشركة، مرة واحدة في السنة، مصاريف سفره مع أفراد عائلته "تونس-القااهرة-تونس".

● كما صادق مجلس إدارة الشركة العقارية التونسية السعودية المنعقد بتاريخ 7 جانفي 2013 على منحه مكافأة صافية على نتائج البينة المالية 2012 قدرها 30.000 دينار. كما قرر المجلس صرف منحة إستثنائية قدرها 15.000 دينار تقديرا لمجهوده في إنجاز عملية الترفيع في رأس المال.

بلغ مجموع الرواتب والامتيازات العينية الممنوحة للمدير العام بعنوان سنة 2013 ما قيمته 144.836 دينار، يمكن تفصيله كالآتي :

- أجر خام سنوي بما قدره 63.438 دينار،

- مكافأة ومنحة إستثنائية خام بما قدره 61.023 دينار،

- امتيازات أخرى خام بما قدره 20.375 دينار.

كما وضعت الشركة على ذمة المدير العام سيارة وظيفية، تم اقتناؤها سنة 2010، بمبلغ قدره 148.000 دينار مع تحمل جميع المصاريف المتصلة بها.

II- الامتيازات الممنوحة لرئيس وأعضاء مجلس الإدارة

وافق مجلس إدارة الشركة العقارية التونسية السعودية المنعقد بتاريخ 27 ديسمبر 2013 على تحمل الشركة مصاريف وإقامة رئيس وأعضاء مجلس الإدارة خلال التنقل لتونس بالنسبة للأعضاء السعوديين أو خارجها بالنسبة للأعضاء التونسيين، وذلك في إطار متابعة نشاط الشركة أو حضور اجتماعات مجالس إدارتها وجمعياتها العامة، كما صادق على قيمة المنحة المخصصة لكل إجتماع بمبلغ 2.000 دينار تونسي لكل عضو.

بلغت مصاريف إقامة أعضاء مجلس الإدارة، بعنوان سنة 2013، ما قدره 141.000 دينار.

مذكرة 29 : التعهدات خارج الموازنة

تتمثل التعهدات خارج الموازنة في رهون عقارية مقدّمة لفائدة البنوك يمكن تفصيلها كالآتي :

المبلغ	البنك المستفيد	إسم العقار	المشروع
9.000.000	ستوسيد بنك	شط المرسى V	شاطئ القنطاوي
3.000.000	التجاري بنك	السعادة	الرحاب 5
2.400.000	بنك تونس العربي الدولي	وردة 21	النصر
4.550.000	بنك تونس العربي الدولي	نزهة 544	نجمة القنطاوي
10.600.000	بنك الأمان		
5.000.000	بنك تونس العربي الدولي	المقسم عدد 13	انترناشيونال سيتي سنتر
5.000.000	بنك الأمان		
15.000.000	بنك الأمان	المقسم عدد 14	
2.513.000	ستوسيد بنك	السلام والأمل	سكاي سنتر
5.000.000	بنك تونس العربي الدولي		

مذكرة 30 : الوقائع اللاحقة لتاريخ الختم

لا توجد وقائع هامة حدثت بعد تاريخ ختم البند المحاسبية والتي تجعل من الضروري تدوية بعض عناصر وخصوص القوائم المالية أو تقديم معلومة تكميلية.

تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعة لسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2013

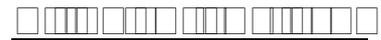
حضرات السادة المساهمين،

تنفيذا للمهمة التي أسندتها لنا جمعيتكم العامة العادية، نقدّم إليكم في ما يلي تقريرنا حول مراقبة القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية التونسية السعودية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2013 والتي تبرز جملة للموازنة تبلغ 91.237.512 دينار تونسي وربحا صافيا قدره 163.871 دينار تونسي، وكذلك حول الفحوصات والمعلومات الخصوصية المنصوص عنها بالقانون والمعايير المهنية.

لقد قمنا بتدقيق القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية التونسية السعودية المصاحبة لهذا التقرير والشاملة للموازنة في 31 ديسمبر 2013، قائمة النتائج وجدول التدفقات النقدية وإيضاحات تشمل خلاصة لأهم الطرق المحاسبية وإيضاحات تفسيرية أخرى.



1- إن الإدارة مسؤولة عن الإعداد والعرض العادل لهذه القوائم المالية المجمعة وفقا للقانون المتعلق بنظام المحاسبة للمؤسسات بتونس. تشمل هذه المسؤولية تصور ووضع ومتابعة نظام الرقابة الداخلية لغرض إعداد وتقديم عادل لقوائم مالية خالية من أخطاء جوهرية ناجمة عن غش أو خطأ وكذلك تحديد التقديرات المحاسبية المعقولة بموجب الظروف المتوفرة.



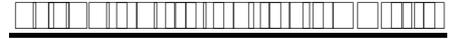
2- إن مسؤوليتنا هي إبداء رأي حول هذه القوائم المالية المجمعة بناء على عملية التدقيق. لقد أجرينا تدقيقنا وفقا لمعايير التدقيق المتداولة في تونس. تتبذعي هذه المعايير إلزامنا بقواعد أخلاقيات المهنة والقيام بتخطيط وتنفيذ عملية التدقيق للتوصل إلى درجة مقبولة من القناعة فيما إذا كانت القوائم المالية خالية من أي خطأ جوهري.

تتضمن عملية التدقيق القيام بالإجراءات للحصول على عناصر إثبات تؤيد المبالغ والمعلومات الواردة في القوائم المالية. ويتم إختيار هذه الإجراءات على أساس تقدير مراقب الحسابات بما في ذلك تقييم مخاطر احتواء القوائم المالية على أخطاء جوهرية، سواء كانت نتيجة للغش أو الخطأ. وعدد تقييم تلك المخاطر فإن مراقب الحسابات يأخذ في الإعتبار الرقابة الداخلية المعمول بها بالمؤسسة والمتعلقة بالإعداد والعرض العادل للقوائم المالية وذلك قصد تحديد إجراءات التدقيق الملائمة للظروف المتوفرة.

تتضمن عملية التدقيق كذلك تقييمًا لمدى ملائمة القواعد المحاسبية المعتمدة ومدى معقولية التقديرات المحاسبية المتوخاة من قبل الإدارة وكذلك تقييمًا لطريقة العرض الإجمالي للقوائم المالية المجمعة. نعقد أنّ نتائج التدقيق توفر أساسًا معقولًا لصياغة الإحتراز التالي و أنّ عناصر الإثبات التي تحصلنا عليها كافية وملائمة وتوفر أساسًا معقولًا لإبداء رأينا حول القوائم المالية المجمعة.

3- يضمّ رصيد المخزونات لشركة العقارية التونسية السّعودية محلات بيرج خفشة 3 بقيمة 1.222.168 دينار.

تم انجاز هذا المشروع خلال سنة 2005، إلا أنه ومنذ سنة 2008 لم تسجل الشركة بيعات بعنوانه. وبالتالي، ونظرًا لعدم توفر عناصر اثبات قيمة التحقّق الصّافية لهذه المحلات، فإننا لا نبيدطبع إبداء رأي حول قيمة هذا المخزون.



4- حسب رأينا وباستثناء الإحتراز الوارد بالفقرة الثالثة أعلاه وانعكاسه على النتيجة العائدة للشركة المجمعة والوضعية المالية للمجمع، إن القوائم المالية المجمعة لمجمع الشركة العقارية التونسية السّعودية المقفلة في 31 ديسمبر 2013 والمرققة لهذا التقرير قانونية وصادقة وتعكس بصورة وفيّة الوضعية الماليّة للمجمع ونتائج عملياته وكذلك تدفقاته النقديّة للبيّنة المنتهية ذات التاريخ، ووفقًا للمبادئ المحاسبية المعتمدة بالبلاد التونسية.



5- قمنا طبقًا للمعايير المهنية، بالفحوصات التي ينص عليها القانون. وبتأءا على فحوصاتنا فإنّه ليس لدينا أية ملاحظة على مصداقية ومطابقة المعلومات المحاسبية المضمّنة بتقرير نشاط المجمع لسنة 2013 مع القوائم المالية المجمعة.

تونس، في 16 ماي 2014

شركة تدقيق، محاسبة ومساعدة

فينور

خالد دريرة

مصطفى المذيوب

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-Tunis

La société **One Tech Holding** publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mai 2014. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF & Mr Mourad FRADI.

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/13	Au 31/12/12
Actifs immobilisés			Proforma
Ecart d'acquisition	1	16 536 158	13 524 422
Immobilisations incorporelles		3 633 189	3 344 409
Moins : amortissements		- 3 146 422	- 2 901 499
<i>S/Total</i>	2	486 767	442 910
Immobilisations corporelles		195 007 443	183 409 385
Moins : amortissements		- 108 762 212	- 95 482 299
<i>S/Total</i>	3	86 245 231	87 927 086
Titres mis en équivalence	4	3 976 542	3 122 003
Immobilisations financières		2 952 368	1 631 187
Moins : Provisions		- 883 042	- 550 573
<i>S/Total</i>	5	2 069 326	1 080 614
Total des actifs immobilisés		109 314 024	106 097 035
Autres actifs non courants	6	1 163 288	384 137
Total des actifs non courants		110 477 312	106 481 172
ACTIFS COURANTS			
Stocks		72 581 829	57 322 111
Moins : Provisions		- 4 428 661	- 3 219 192
<i>S/Total</i>	7	68 153 168	54 102 919
Clients et comptes rattachés		127 247 902	103 791 834
Moins : Provisions		- 6 895 270	- 6 180 304
<i>S/Total</i>	8	120 352 632	97 611 530
Autres actifs courants	9	15 667 659	28 146 887
Placements et autres actifs financiers	10	39 895 176	6 938 957
Liquidités et équivalents de liquidités	11	32 631 334	27 765 574
Total des actifs courants		276 699 969	214 565 867
Total des actifs		387 177 281	321 047 039

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khaliij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</i>	Notes	2013	2012
		Au 31/12/13	Au 31/12/12
CAPITAUX PROPRES			Proforma
Capital social		53 600 000	51 078 075
Réserves consolidées		7 617 783	- 6 296 528
Autres capitaux propres		133 823 790	118 360 842
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice		195 041 573	163 142 389
Résultat de l'exercice consolidé		39 765 459	16 356 777
Total des capitaux propres consolidés avant affectation	12	234 807 032	179 499 166
 INTERETS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		17 232 201	20 283 213
Résultat des minoritaires		3 602 969	2 965 295
Total des intérêts minoritaires	13	20 835 170	23 248 508
 PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	14	32 572 915	31 890 823
Provisions	15	2 784 639	2 394 625
Total des passifs non courants		35 357 554	34 285 448
 Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	50 606 094	41 541 989
Autres passifs courants	17	16 136 528	17 942 335
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	29 434 903	24 529 593
Total des passifs courants		96 177 525	84 013 917
 Total des passifs		131 535 079	118 299 365
 Total des capitaux propres et des passifs		387 177 281	321 047 039

GROUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Notes	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12 Proforma
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	1	420 093 047	374 831 653
Autres produits d'exploitation	2	1 228 003	842 390
Production immobilisée	3	329 764	174 378
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>421 650 814</u>	<u>375 848 421</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	4	- 7 193 466	- 4 480 356
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	5	326 677 961	294 097 027
Charges de personnel	6	41 626 453	35 857 072
Dotations aux amortissements et aux provisions	7	14 185 473	12 870 958
Autres charges d'exploitation	8	22 280 505	19 473 839
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>397 576 926</u>	<u>357 818 540</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		24 073 888	18 029 881
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
Charges financières nettes	9	- 1 391 859	206 814
Produits de placements	10	12 808 009	267 127
Autres gains ordinaires	11	6 693 551	583 061
Autres pertes ordinaires	12	232 777	303 683
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		44 734 530	18 369 572
Impôt sur les bénéfices	13	3 190 644	1 173 538
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		41 543 886	17 196 034
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	14	- 1 078 566	- 2 064 712
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	15	745 976	61 326
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		43 368 428	19 322 072
Quote-part des intérêts minoritaires		3 602 969	2 965 295
RESULTAT NET PART DU GROUPE		39 765 459	16 356 777

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	2013 Au 31/12/13	2012 Au 31/12/12 Proforma
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
- Résultat de l'ensemble consolidé	43 368 428	19 322 072
- <i>Ajustements pour :</i>		
. Dotation aux amortissements & provisions	14 185 473	12 870 958
. Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 078 566	-2 064 712
. Variation des stocks	-13 778 613	-8 822 794
. Variation des créances	-22 261 230	-4 947 494
. Variation des autres actifs non courants	-1 454 836	
. Variation des autres actifs courants	-2 553 239	-657 285
. Variation des placements et autres actifs financiers	-32 890 872	
. Variation des fournisseurs	9 050 938	5 004 617
. Variation des autres passifs courants	1 182 432	2 160 000
. Variation des autres passifs financiers	1 324 069	
. Plus ou moins value de cession	-17 909 702	-367 962
. Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	-677 142	-487 306
. Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-745 976	-61 326
. Ajustements liés aux variations de périmètre	-356 681	
. Autres ajustements liés aux résultats reportés	10 985	
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	-24 584 532	21 948 768
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-17 414 940	-14 181 865
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7 478 837	390 918
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-9 889 817	-4 596 482
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	29 019 779	1 018 410
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement	9 193 859	-17 369 019
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT		
- Encaissement suite à l'émission d'actions	16 392 909	2 792 470
- Dividendes et autres distributions	-1 106 710	-4 107 359
- Encaissement subvention d'investissement	2 264 033	20 062
- Encaissement provenant des emprunts	10 590 434	10 636 200
- Remboursement d'emprunts	-10 336 155	-7 832 969
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	17 804 511	1 508 404
INCIDENCES DE LA VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION SUR LES LIQUIDITES		
	-268 915	-482 876
VARIATION DE TRESORERIE	2 144 923	5 605 277
Trésorerie au début de l'exercice	25 034 586	19 429 309
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 179 509	25 034 586

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « ONE TECH » est composé de quinze sociétés :

- **ONE TECH HOLDING S.A.** « OTH » : société mère ;

Pôle câblerie

- **TUNISIE CABLES S.A.** « TC » : société filiale ;
- **AUTO CABLES TUNISIES.A.** « ACT » : entreprise associée.

Pôle mécatronique

- **FUBAPRINTED CIRCUITS TUNISIES.A.** « FUBA » : société filiale ;
- **ELEONETECH S.A.** : société filiale ;
- **TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONALS.A.** « TTEI » : société filiale ;
- **TECHNIPLAST INDUSTRIES.A.** « TECHNIPLAST » : société filiale ;
- **ONE TECH GMBH** : société filiale de droit Allemand.

Pôle télécom

- **ONE TECH MOBILE S.A.** « OTM » : société filiale ;
- **ONE TECH BUSINESS SOLUTIONSS.A.** « OTBS » : société filiale ;
- **ONE TECH INFORMATION TECHNOLOGYS.A.** « OTIT » : société filiale ;
- **SYSTEL SA** : société filiale.

Autres activités

- **SOCIETE TUNISIENNE DE CONSTRUCTION METALIQUE S.A.** « STUCOM » : société filiale ;
- **HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S.S.A.** « HELIOFLEX » : société filiale ;
- **ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING S.A.** « OTEC » : entreprise associée.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit :

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
ONE TECH HOLDING	-	-	-	100%	Société mère	Intégration globale
ONE TECH MOBILE	69,996%	-	69,996%	69,996%	Exclusif	Intégration globale
FUBA	99,995%	-	99,995%	99,995%	Exclusif	Intégration globale
STUCOM	79,865%	-	79,865%	79,865%	Exclusif	Intégration globale
TUNISIE CABLES	92,452%	-	92,452%	92,452%	Exclusif	Intégration globale
AUTO CABLES	48,867%	-	48,867%	48,867%	Influence notable	Mise en équivalence
TTEI	99,991%	-	99,991%	99,991%	Exclusif	Intégration globale
ELEONETECH	54,980%	-	54,980%	54,980%	Exclusif	Intégration globale
TECHNIPLAST	64,983%	-	64,983%	64,983%	Exclusif	Intégration globale
HELIOFLEX	74,798%	0,001%	74,799%	74,798%	Exclusif	Intégration globale
OTBS	92,318%	-	92,318%	92,318%	Exclusif	Intégration globale
OTIT	-	94,800%	94,800%	89,066%	Exclusif	Intégration globale
SYSTEL	-	99,650%	99,650%	91,995%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH E&C	40,00%	0,00%	40,00%	40,00%	Influence notable	Mise en équivalence
ONE TECH GMBH	-	100%	100%	99,995%	Exclusif	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les filiales « SALGETEL », « INTELCOM EUROPE », « SERD SOFT », « SYSTEL TRAINING », « SERD SOFT », « PROGRES TECHNOLOGIES », « TUNISIE FLOWER », « SOTUMAT » et « MOSAIC » n'ont pas été consolidées car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes de l'établissement étranger « ONE TECH GMBH » est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe intégrées globalement.

Les sociétés « AUTO CABLES TUNISIE » et « ONE TECH ENGINEERING AND CONSULTING » ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence selon laquelle la participation est initialement enregistrée à son coût historique et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

Les plus ou moins-values, constatées découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales réalisée par « TUNISIE CABLES », « FUBA », « OTBS » et « TTEI » ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne) retenu pour déterminer l'écart d'acquisition.

6) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société ONE TECH HOLDING a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées. (Cas de la société OTBS)

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)
- le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

7) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de ONE TECH HOLDING dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;

- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de la société n'est intervenu entre la date de clôture et celle de l'arrêté des états financiers.

VI- HYPOTHESES RETENUES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES PRO FORMA 2012

Pour les besoins de la préparation des états financiers consolidés pro forma de l'exercice 2012, et compte tenu du fait que la qualité de société mère ne sera concrétisée qu'à partir du 29 mars 2013 (date d'enregistrement en bourse de l'apport en nature des titres dans le capital de la société ONE TECH HOLDING), il a été décidé que toutes les opérations de restructurations effectuées pour l'introduction de la société en bourse soient prises en compte pour la détermination du périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Les participations croisées entre les filiales (TUNISIE CABLES, FUBA, OTBS, TTEI) et la société mère ONE TECH HOLDING générées par l'apport des titres n'ont pas été pris en considération lors de la consolidation des comptes en pro forma. Les actions propres de ONE TECH HOLDING ont été inscrits dans le compte « Débiteurs divers pro forma » du fait qu'il s'agit d'une étape transitoire qui sera régularisée lors de l'introduction de ONE TECH HOLDING en bourse et ces actions seront cédées hors groupe. Les plus ou moins-values, constatées en pro forma, découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales ci-dessus mentionnées ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne).

Ce traitement n'affecte pas les comptes de résultat ainsi que la trésorerie du groupe courant la période concernée.

VII- INFORMATIONS DETAILLEES

A. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Ecart d'acquisition positif	32 868 382	30 160 905
Amorti Ecart d'acquisition positif	-5 477 398	-3 939 812
Ecart d'acquisition négatif	-16 915 163	-16 307 187
Amorti Ecart d'acquisition négatif	6 060 337	3 610 516
Total Ecart d'acquisition	16 536 158	13 524 422

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Logiciels	2 504 143	2 217 650
Concessions de brevets	17 327	15 040
Recherches et développements	107 695	107 695
Transferts technologiques	998 704	998 704
Immobilisations incorporelles en cours	5 320	5 320
Sous total	3 633 189	3 344 409
Amort. Logiciels	-2 030 187	-1 810 295
Amort. Concessions de brevets	-15 326	0
Amort. Recherches et développements	-102 205	-92 500
Amort. Transfert technologique	-998 704	-998 704
Sous total	-3 146 422	-2 901 499
Total	486 767	442 910

3) Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Terrains	18 413 638	22 793 976
Constructions	33 553 720	32 212 657
Matériel et Outillage	112 141 037	101 541 727
Agencement, Aménagement & Installation	17 919 341	16 683 829
Matériel de transport	6 243 795	5 021 033
Matériel de bureau & Informatique	5 836 079	4 664 440
Immobilisations en cours	899 833	491 723
Sous total	195 007 443	183 409 385
Amort. Constructions	-12 779 591	-11 048 963
Amort. Matériel et outillages industriels	-75 762 773	-66 935 568
Amort. Agencement, Aménagement & Installation	-11 468 895	-10 131 397
Amort. Matériel de transport	-3 944 081	-3 542 526
Amort. Matériels de bureau & Informatique	-4 806 872	-3 823 845
Sous total	-108 762 212	-95 482 299
Total	86 245 231	87 927 086

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

GRUPE "ONE TECH HOLDING"

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble des Arcades - Tour A
Les Berges du Lac Tunis



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2013

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINES					AMORTISSEMENTS				V.C.N.
	AU 31/12/2012	Ajustement (Nouvelle filiale)	ACQUISITION	CESSION	AU 31/12/2013	ANTERIEUR	Ajustement (Nouvelle filiale)	DOTATION AJUSTEMENT	CUMUL	AU 31/12/2013
IMMOBILISATIONS INCOPORELLES										
Logiciels	2 217 650	12 775	273 718	0	2 504 143	1 795 255	10 641	224 291	2 030 187	473 956
Concessions de brevets	15 040	0	2 287	0	17 327	15 040	0	286	15 326	2 001
Recherches et développements	107 695	0	0	0	107 695	92 500	0	9 705	102 205	5 490
Transferts technologiques	998 704	0	0	0	998 704	998 704	0	0	998 704	0
Immobilisations incorporelles en cours	5 320	0	0	0	5 320	0	0	0	0	5 320
S/ TOTAL	3 344 409	12 775	276 005	0	3 633 189	2 901 499	10 641	234 282	3 146 422	486 767
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	22 793 976	0	1 060 162	-5 440 500	18 413 638	0	0	0	0	18 413 638
Constructions	32 212 657	0	1 341 063	0	33 553 720	11 048 963	0	1 730 628	12 779 591	20 774 129
Matériel et Outillage	101 541 727	57 208	10 643 968	-101 866	112 141 037	66 935 568	56 947	8 770 258	75 762 773	36 378 264
Agencement, Aménagement & Installation	16 683 829	114 474	1 121 038	0	17 919 341	10 136 048	109 609	1 223 238	11 468 895	6 450 446
Matériel de transport	5 021 033	436 472	1 281 642	-495 352	6 243 795	3 537 875	103 646	302 560	3 944 081	2 299 714
Matériel de bureau & Informatique	4 664 440	867 480	593 730	-289 570	5 836 080	3 823 845	828 112	154 915	4 806 872	1 029 208
Immobilisations en cours	491 723	0	660 345	-252 236	899 832	0	0	0	0	899 832
S/ TOTAL	183 409 385	1 475 634	16 701 948	-6 579 524	195 007 443	95 482 299	1 098 314	12 181 599	108 762 212	86 245 231
TOTAL GENERAL	186 753 794	1 488 409	16 977 953	-6 579 524	198 640 632	98 383 798	1 108 955	12 415 881	111 908 634	86 731 998

4) Titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres AUTO CABLES TUNISIE	3 954 732	3 122 003
Titres ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	21 810	0
Total	3 976 542	3 122 003

5) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres de participation ^(*)	2 605 572	1 366 216
Personnel, avances et prêts	23 503	0
Dépôts et cautionnements	323 293	264 971
Sous total	2 952 368	1 631 187
Moins : Provisions sur titres de participation	-883 042	-550 573
Sous total	-883 042	-550 573
Total	2 069 326	1 080 614

^(*) Les titres de participation se détaillent, au 31 décembre 2013, comme suit :

Désignation	Montant souscrit	Partie non libérée	Provision	VCN
CITY CAR	739 125			739 125
SALGETEL	565 662		-485 638	80 024
SERD SOFT	448 200		-195 019	253 181
GRAND MAGHREB MEDIAS	188 000			188 000
SOUTH MEDITERRANEAN UNIVERSITY	150 000	-50 000		100 000
MED ISTITUTE TECHNOLOGY	100 000			100 000
PROGRES TECHNOLOGIES	73 500		-73 500	0
CIMET	62 004	-38 441	-23 564	0
BTS	50 000			50 000
POLYCLINIQUE EL BASSATINE	50 000			50 000
SICAB	50 000			50 000
SOLARTECH-SUD	45 000		-15 000	30 000
STÉ DE DÉVELOPPEMENT ZONE FRANCHE DE BIZERTE	45 000			45 000
LINSUD	44 500		-44 500	0
SOTUMAT	34 456	-22 092	-12 364	0
TUNISIE FLOWERS	27 500		-10 250	17 250
MOSAIC	25 000	-15 000	-5 000	5 000
INTELCOM EUROPE	18 207		-18 207	0
ESPRIT	10 000			10 000
SYSTEL TRAINING	4 950			4 950
Total	2 731 105	-125 533	-883 042	1 722 530

6) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Charges reportées	1 163 288	377 405
Ecart de conversion	0	6 732
Total	1 163 288	384 137

7) Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Stocks de pièces de rechanges	4 227 841	3 991 078
Stocks de marchandises	11 633 441	9 280 928
Stocks de matières premières et consommables	26 888 958	21 434 791
Stocks de produits finis et en cours	28 303 198	21 311 768
Stocks travaux en cours	1 528 391	1 303 546
Sous total	72 581 829	57 322 111
Prov. Stocks de pièces de rechanges	-301 280	-250 434
Prov. Stocks de marchandises	-2 406 149	-1 370 082
Prov. Stocks de matières premières et consommables	-1 707 886	-1 577 907
Prov. Stocks de produits finis et travaux en cours	-13 346	-20 769
Sous total	-4 428 661	-3 219 192
Total	68 153 168	54 102 919

8) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients ordinaires	109 466 840	76 669 829
Clients chèques et effets en portefeuille	10 885 792	20 941 701
Clients douteux et litigieux	6 895 270	6 180 304
Sous total	127 247 902	103 791 834
Moins : Provisions clients	-6 895 270	-6 180 304
Sous total	-6 895 270	-6 180 304
Total	120 352 632	97 611 530

9) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs, avances et acomptes	4 291 192	905 862
Fournisseurs, matières et emballages en consignation	2 002 452	1 809 037
Personnel, prêts et avances	735 612	527 759
Caution douanière	38 601	37 971
État, crédit d'IS	3 341 224	3 299 832
État, crédit de TVA	3 576 364	3 282 371
Charges constatées d'avance	765 528	649 425
Débiteurs divers	665 820	17 567 207
Produits à recevoir	601 992	212 591
Provisions sur débiteurs divers	-351 126	-145 168
Total	15 667 659	28 146 887

10) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Titres BVMT & SICAV	1 212 933	1 617 099
Intérêts courus sur placements	22 963	2 858
Placements courants	38 659 280	5 119 000
Billets de trésorerie	0	200 000
Total	39 895 176	6 938 957

11) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Régies d'avance et accréditif	257 185	0
Banques TND	6 089 286	6 882 639
Banques EUR	17 826 517	14 283 808
Banques USD	8 431 649	6 570 574
Caisses	26 697	28 553
Total	32 631 334	27 765 574

12) Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Capital social	53 600 000	51 078 075
Subventions d'investissement	2 587 299	1 000 408
Prime d'émission	131 231 021	117 360 434
Ecart de conversion (établissement étranger)	5 470	0
Réserves consolidées	7 617 783	-6 296 528
Résultat consolidé (Part du groupe)	39 765 459	16 356 777
Total	234 807 032	179 499 166

Le tableau de passage des capitaux propres se présente comme suit :

Le tableau de passage des capitaux propres

EXERCICE 2013

Société	Capitaux propres avant Résultat de la période *	Ajustement	Elimination	Répartition	Titres de participation	Ajustement de la plus value sur titres	Ajustement écart d'acquisition	Réserves consolidées	Réserves minoritaires
OTH	- 146 068	3 326 502	13 320 671	- 16 501 105	-			16 501 105	-
TUNISIE CABLES	85 607 761	8 215 921	-	- 93 823 682	- 87 571 803	-	- 1 401 601	- 2 231 932	7 082 210
FUBA	33 542 558	845 159	-	- 34 387 717	- 40 823 739	-	6 423 379	- 14 362	1 719
ONE TECH GMBH	87 409	-	-	- 87 409	- 87 419	-	-	- 14	4
ELEONETECH	6 005 653	424 440	-	- 6 430 093	- 5 878 040	1 430 325	779 308	- 133 142	2 894 828
TTEI	11 031 604	250 231	28 590	- 11 310 425	- 22 033 279	2 598 533	3 653 021	- 4 472 298	998
TECHNIPLAST	12 346 283	- 96 891	- 3 000 000	- 9 249 392	- 10 803 055	5 881 768	- 704 410	384 789	3 238 906
OTBS	15 536 828	854 681	- 837 499	- 15 554 010	- 10 675 929	603 639	- 6 451 936	- 2 165 126	1 194 910
SYSTEL	632 906	- 283 175	-	- 349 731	- 996 500	-	647 993	- 26 774	27 998
OTM	1 758 266	-	-	- 1 758 266	- 1 610 226	-	731 944	352 431	527 553
OTIT	93 071	-	-	- 93 071	- 142 200	-	-	- 50 704	1 575
HELIOFLEX	1 558 722	- 31 781	-	- 1 526 941	- 1 987 883	658 855	445 895	258 995	384 813
STUCOM	4 355 083	1 899 672	-	- 6 254 755	- 3 626 849	-	- 1 536 404	- 785 185	1 876 687
Total	172 410 076	15 404 759	9 511 762	-197 326 597	-186 236 922	11 173 120	2 587 189	7 617 783	17 232 201

* Hors rubrique "Autres capitaux propres" et capital social de « OTH ».

13) Intérêts minoritaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Réserves des minoritaires	17 232 201	20 283 213
Résultat des minoritaires	3 602 969	2 965 295
Total	20 835 170	23 248 508

14) Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Emprunts bancaires	32 088 257	31 855 867
Emprunts leasing	484 658	34 956
Total	32 572 915	31 890 823

15) Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques et charges	2 784 639	2 394 625
Total	2 784 639	2 394 625

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Fournisseurs d'exploitation	46 564 001	36 017 871
Fournisseurs d'immobilisations	2 171 058	2 771 753
Fournisseurs, factures non parvenues	1 871 035	2 752 365
Total	50 606 094	41 541 989

17) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Clients, avances et acomptes	201 878	232 959
Créditeurs divers	475 385	843 413
Dividendes à payer	214 757	260 727
CNSS	2 759 860	2 394 819
Etat, impôts et taxes	1 483 241	1 161 390
Personnel, charges à payer	2 104 787	2 016 834
Personnel, rémunérations dues	1 330 216	1 262 172
Charges à payer	2 356 053	2 491 813
Produits constatés d'avance	119 178	0
Provisions courantes	246 800	397 257
Passifs d'impôts différés	4 021 447	6 300 456
Clients, emballages consignés	822 926	580 495
Total	16 136 528	17 942 335

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Chèques à payer	39 609	33 416
Emprunt courant lies cycle d'exploitation	12 907 118	11 526 291
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	258 985	42 557
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	10 490 219	10 064 401
Découverts bancaires	5 451 825	2 730 988
Produits financiers constatés d'avance	64 488	0
Intérêts courus sur emprunts	222 659	131 940
Total	29 434 903	24 529 593

B. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Chiffre d'affaires - produits finis	364 578 127	336 333 929
Chiffre d'affaires - marchandises	34 502 466	17 584 429
Chiffre d'affaires - prestation de services	2 228 598	1 594 244
Chiffre d'affaires – travaux	17 172 649	19 159 315
Autres revenus	1 611 207	159 736
Total	420 093 047	374 831 653

2) Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits des activités annexes	550 861	355 083
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	677 142	487 307
Total	1 228 003	842 390

3) Production immobilisée

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Production immobilisée	329 764	174 378
Total	329 764	174 378

4) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Variation des stocks des produits finis et des encours	-7 193 466	-4 480 356
Total	-7 193 466	-4 480 356

5) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Achats - matières et consommables	276 419 722	257 650 542
Variation de stocks - matières et consommables	-5 423 869	-3 934 980
Achats - pièces de rechanges	4 273 206	4 179 454
Variation de stocks - pièces de rechanges	-223 615	-365 839
Achats - marchandises	40 695 832	27 702 269
Variation de stocks - marchandises	-1 111 157	-410 525
Electricités & eaux	6 362 031	5 068 149
Divers achats non stockés	1 420 130	1 195 541
Achats de travaux et sous-traitances	3 834 999	2 851 706
Achats petits matériels et outillages	430 682	160 710
Total	326 677 961	294 097 027

6) Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Salaires bruts	35 207 911	30 315 453
Charges sociales légales	5 727 558	5 049 639
Autres charges personnel	690 984	491 980
Total	41 626 453	35 857 072

7) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dotations aux amortissements	13 654 545	12 505 102
Dotations aux provisions	2 801 758	2 022 712
Reprises sur provisions	-2 270 830	-1 656 856
Total	14 185 473	12 870 958

8) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Sous-traitance générale	208 944	363 963
Charges de location	410 282	303 821
Primes d'assurances	1 725 389	1 510 689
Entretien et réparation	1 722 924	1 399 007
Personnel extérieur à l'entreprise	214 855	157 250
Publicité, publication et relation publique	902 347	999 401
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 851 191	2 947 305
Frais de transport	8 011 814	7 335 695
Frais de formation	359 850	211 859
Déplacements, missions, réceptions	1 630 232	1 222 320
Frais de télécommunication	475 347	442 227
Services bancaires et assimilés	908 099	562 601
Impôts et Taxes	940 530	720 453
Jetons de présence	405 000	195 000
Autres services extérieurs	1 513 701	1 102 248
Total	22 280 505	19 473 839

9) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Charges d'intérêts	3 574 491	2 932 038
Pertes de changes	4 926 601	2 607 298
Gains de changes	-9 892 951	-5 332 522
Total	-1 391 859	206 814

10) Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Produits des placements	930 754	267 127
Plus-value de cession de titres	11 877 255	0
Total	12 808 009	267 127

Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Autres gains sur éléments non récurrents	661 104	215 099
Plus values de cession d'immobilisations	6 032 447	367 962
Total	6 693 551	583 061

11) Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Autres pertes sur éléments non récurrents	232 777	303 683
Total	232 777	303 683

12) Impôts sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Impôts sur les sociétés	3 289 675	1 173 538
Produits d'impôts différés	-99 031	0
Total	3 190 644	1 173 538

13) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-1 078 566	-2 064 712
Total	-1 078 566	-2 064 712

14) Quote-part dans les sociétés mise en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
Quote-part dans la société AUTO CABLES	744 166	61 326
Quote-part dans la société ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING	1 810	0
Total	745 976	61 326

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Régies d'avance et accreditif	257 185	0	257 185
Banques TND	6 089 286	6 882 639	-793 353
Banques EUR	17 826 517	14 283 808	3 542 709
Banques USD	8 431 649	6 570 574	1 861 075
Caisses	26 697	28 553	-1 856
Sous total	32 631 334	27 765 574	4 865 760
Découverts bancaires	-5 451 825	-2 730 988	-2 720 837
Sous total	-5 451 825	-2 730 988	-2 720 837
Total	27 179 509	25 034 586	2 144 923

TUNIS, le 11 Avril 2014

Messieurs et Mesdames les actionnaires de la
Société ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, ainsi que les notes aux états financiers consolidés.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers consolidés

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan consolidé de 387 177 281 TND et un résultat bénéficiaire net consolidé (part du groupe) de 39 765 459 TND, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF

Mourad FRADI
ECC MAZARS

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS** **ARRETES AU 31 MARS 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Placement SICAV» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.056.801, un actif net de D : 9.037.022 et un bénéfice de la période de D : 70.358.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Placement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
Portefeuille-titres	4	4 947 990	4 069 728	5 149 257
Obligations et valeurs assimilées		4 694 393	3 817 009	4 897 830
Tires des Organismes de Placement Collectif		253 597	252 719	251 427
Placements monétaires et disponibilités		4 013 105	2 337 491	3 547 399
Placements monétaires	5	4 028 468	2 319 455	3 541 875
Disponibilités		(15 363)	18 036	5 524
Créances d'exploitation	8	95 706	848	118 987
TOTAL ACTIF		9 056 801	6 408 067	8 815 643
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	9	19 020	14 030	21 567
Autres créditeurs divers	10	759	37 813	853
TOTAL PASSIF		19 779	51 843	22 420
ACTIF NET				
Capital	13	8 693 685	6 137 403	8 527 170
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		271 206	173 082	49
Sommes distribuables de la période		72 131	45 739	266 004
ACTIF NET		9 037 022	6 356 224	8 793 223
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 056 801	6 408 067	8 815 643

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	57 442	43 982	200 577
Revenus des obligations et valeurs assimilées		57 442	43 982	193 061
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	7 516
Revenus des placements monétaires	7	32 985	17 644	105 091
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		90 427	61 626	305 668
Charges de gestion des placements	11	(19 020)	(14 030)	(67 962)
REVENU NET DES PLACEMENTS		71 407	47 596	237 706
Autres charges	12	(2 352)	(1 724)	(8 384)
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 055	45 872	229 322
Régularisation du résultat d'exploitation		3 076	(133)	36 682
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		72 131	45 739	266 004
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(3 076)	133	(36 682)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 303	382	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-	-	240
Frais de négociation de titres		-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		70 358	46 254	224 469

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	70 358	46 254	224 469
Résultat d'exploitation	69 055	45 872	229 322
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 303	382	(5 093)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-	-	240
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(183 952)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	173 441	80 463	2 523 199
Souscriptions			
- Capital	3 783 216	2 923 396	17 745 314
- Régularisation des sommes non distribuables	333	78	(10 820)
- Régularisation des sommes distribuables	136 268	92 470	473 478
Rachats			
- Capital	(3 618 059)	(2 845 005)	(15 269 838)
- Régularisation des sommes non distribuables	(278)	(84)	8 731
- Régularisation des sommes distribuables	(128 039)	(90 392)	(423 666)
VARIATION DE L'ACTIF NET	243 799	126 717	2 563 716
ACTIF NET			
En début de période	8 793 223	6 229 507	6 229 507
En fin de période	9 037 022	6 356 224	8 793 223
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	85 242	60 516	60 516
En fin de période	86 893	61 299	85 242
VALEUR LIQUIDATIVE	104,002	103,692	103,156
TAUX DE RENDEMENT	0,82%	0,73%	2,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014, à D : 4.947.990, et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		4 597 754	4 694 393	51,95%
Obligations		2 852 335	2 914 572	32,25%
Obligations AIL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	62 472	0,69%
Obligations AIL 2013-1 au taux de 7%	1 500	150 000	157 019	1,74%
Obligations STB 2010-1 au taux de 5,3%	2 000	146 640	146 793	1,62%
Obligations TLG 2009-2 au taux de 5,125%	2 000	40 000	40 013	0,44%
Obligations TLG 2011-1 au taux de TMM+0,9%	1 400	84 000	87 032	0,96%
Obligations TUNISIE LEASING 2011-2 au taux de 5,95%	800	47 280	48 470	0,54%
Obligations TUNISIE LEASING 2012-2 au taux de 6,3%	1 000	80 000	80 840	0,89%
Obligations TUNISIE LEASING 2013-1 au taux de 7%	2 000	200 000	205 523	2,27%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT A au taux de 7,35%	1 000	100 000	100 886	1,12%
Obligations TUNISIE LEASING SUB 2013-2 CAT B au taux de 7,6%	1 500	150 000	151 374	1,68%
Obligations HL 2010-1 au taux de 5,25%	1 500	60 000	61 981	0,69%
Obligations HL 2010-2 au taux de 5,45%	1 000	40 000	40 602	0,45%
Obligations HL 2013-1 au taux de 6,9%	1 200	120 000	125 789	1,39%

Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-B au taux de 5,40%	500	40 000	41 610	0,46%
Obligations MEUBLATEX INDUSTRIES 2010-C au taux de 5,40%	2 500	200 000	208 048	2,30%
Obligations AMEN BANK 2010 au taux de TMM+0,85%	1 000	79 990	82 056	0,91%
Obligations CIL 2010-1 au taux de TMM+0,75%	2 000	80 000	82 334	0,91%
Obligations CIL 2012-1 au taux de 6,00%	1 000	60 000	60 016	0,66%
Obligations CIL 2012-2 au taux de 6,5%	1 000	80 000	80 433	0,89%
Obligations CIL 2013-1 CAT A au taux de 7%	1 500	150 000	152 670	1,69%
Obligations ATTIJARI BANK 2010 au taux de TMM+0,6%	1 000	57 142	57 671	0,64%
Obligations ATTIJARI LEASING 2012-2 au taux 6,30%	1 500	120 000	121 723	1,35%
Obligations ELWIFACK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	1 200	48 000	48 465	0,54%
Obligations UIB 2011-1 au taux de 6,3 %	2 000	180 000	185 418	2,05%
Obligations UIB 2012-1 au taux de 6,3 %	1 000	85 710	86 669	0,96%
Obligations BTE 2011 au taux de 6,25 %	500	45 000	45 314	0,50%
Obligations BTK 2012-1 au taux de 6,30 %	1 500	128 573	131 005	1,45%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,90 %	1 500	120 000	120 181	1,33%
Obligations ATL 2013-2 au taux de 7,2%	1 000	100 000	102 162	1,13%
Bons du trésor assimilables		1 745 420	1 779 821	19,69%
BTA 04-2014-7,5%	90	96 210	95 275	1,05%
BTA 07-2014-8,25%	5	5 475	5 272	0,06%
BTA 05-2022-6,9%	700	769 500	787 640	8,72%
BTA 10/2015 5%	300	295 100	303 413	3,36%
BTA 02/2020	400	385 685	388 979	4,30%
BTA 10/2018 5,5%	200	193 450	199 242	2,20%
Titres des Organismes de Placement Collectif		248 992	253 597	2,81%
Actions SICAV				
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 406	248 992	253 597	2,81%
Total		4 846 747	4 947 990	54,75%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			54,63%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 4.028.468 et se détaille comme suit :

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2014</i>	<i>% Actif net</i>
Dépôt à vue		1 620 548	1 632 309	18,06%
Banque Nationale Agricole		1 620 548	1 632 309	18,06%
Billet de trésorerie	1 400 000	1 388 199	1 396 818	15,46%
Union de Factoring au 11/05/2014 à 7,1%	500 000	495 322	499 255	5,52%
Attijari Leasing au 01/04/2014 à 7,15%	500 000	496 067	497 626	5,51%
SERVICOM au 02/04/2014 à 7,25%	400 000	396 810	399 936	4,43%
Certificat de dépôt	1 000 000	998 989	999 342	11,06%
Attijari Bank au 08/04/2014 à 4,68%	500 000	499 481	499 636	5,53%
Banque Nationale Agricole au 07/04/2014 à 4,43%	500 000	499 508	499 705	5,53%
Total général		4 007 736	4 028 468	44,58%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			44,48%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 57.442 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 contre D : 43.982 à l'issue de la période close le 31.03.2013 , et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	37 033	26 778
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	20 409	17 204
TOTAL	57 442	43 982

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 32.985 contre D : 17.644 à l'issue de la période close le 31.03.2013, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, les certificats de dépôt et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Intérêts des dépôts à vue	5 118	3 322
Intérêts des certificats de dépôt	4 906	2 381
Intérêts des billets de trésorerie	22 961	11 941
TOTAL	32 985	17 644

Note 8 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2014 un montant de D : 95.706, et englobe principalement le solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée du mois de mars 2014.

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 Mars 2014 à D : 19.020 contre D : 14.030 au 31.03.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Maxula Bourse	12 751	9 406
Banque Nationale Agricole	6 269	4 624
Total	<u>19 020</u>	<u>14 030</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 759 contre D : 37.813 au 31.03.2013 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Solde des souscriptions et des rachats des deux dernières journées de Mars	-	37 216
Redevance du CMF	688	543
TCL	71	54
Total	<u>759</u>	<u>37 813</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 19.020 contre D : 14.030 à l'issue de la période close le 31.03.2013, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Commission de gestion	12 751	9 406
Commission de dépôt et de distribution	6 269	4 624
Total	19 020	14 030

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 2.352 contre D : 1.724 à l'issue de la période close le 31.03.2013, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2014	Trimestre 1 2013
Redevance du CMF	2 125	1 568
TCL	226	154
Autres	1	2
Total	2 352	1 724

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier au 31 Mars 2014, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	8 527 170
Nombre de titres	85 242
Nombre d'actionnaires	308

Souscriptions réalisées

Montant	3 783 216
Nombre de titres émis	37 819
Nombre d'actionnaires nouveaux	204

Rachats effectués

Montant	(3 618 059)
Nombre de titres rachetés	(36 168)
Nombre d'actionnaires sortants	(93)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 303
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	55
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2014

Montant	8 693 685
Nombre de titres	86 893
Nombre d'actionnaires	419

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS** **ARRETES AU 31 MARS 2014**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 12 avril 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.635.923, un actif net de D : 9.611.909 et un bénéfice de la période de D : 84.520.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 Mars 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 25 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2014

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	<i>Note</i>	<i>31/03/2014</i>	<i>31/03/2013</i>	<i>31/12/2013</i>
Portefeuille-titres	4	6 967 509,679	6 382 941,830	7 173 636,350
Obligations et valeurs assimilées		6 486 848,772	5 992 003,632	6 696 873,048
Tires des Organismes de Placement Collectif		480 660,907	390 938,198	476 763,302
Placements monétaires et disponibilités		2 668 352,487	2 158 617,716	2 887 411,426
Placements monétaires	5	2 656 070,942	1 614 806,727	2 882 245,633
Disponibilités		12 281,545	543 810,989	5 165,793
Créances d'exploitation		60,662	619,484	60,671
TOTAL ACTIF		9 635 922,828	8 542 179,030	10 061 108,447
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	17 524,644	15 148,967	17 965,707
Autres créditeurs divers	9	6 489,167	8 093,889	8 479,731
TOTAL PASSIF		24 013,811	23 242,856	26 445,438
ACTIF NET				
Capital	12	9 239 667,042	8 203 984,968	9 727 519,960
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		291 679,666	253 310,736	47,946
Sommes distribuables de la période		80 562,309	61 640,470	307 095,103
ACTIF NET		9 611 909,017	8 518 936,174	10 034 663,009
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 635 922,828	8 542 179,030	10 061 108,447

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	<u>77 115,392</u>	<u>66 547,413</u>	<u>289 751,681</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		77 115,392	66 547,413	289 725,676
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	26,005
Revenus des placements monétaires	7	<u>28 515,887</u>	<u>16 004,443</u>	<u>101 474,382</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>105 631,279</u>	<u>82 551,856</u>	<u>391 226,063</u>
Charges de gestion des placements	10	(20 305,634)	(17 719,711)	(80 605,927)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>85 325,645</u>	<u>64 832,145</u>	<u>310 620,136</u>
Autres charges	11	(2 527,441)	(2 296,416)	(10 303,928)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>82 798,204</u>	<u>62 535,729</u>	<u>300 316,208</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(2 235,895)	(895,259)	6 778,895
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>80 562,309</u>	<u>61 640,470</u>	<u>307 095,103</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 235,895	895,259	(6 778,895)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 722,196	617,656	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-	-	15 268,314
Frais de négociation		-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>84 520,400</u>	<u>63 153,385</u>	<u>313 358,831</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2013</i>	<i>Année 2013</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	84 520,400	63 153,385	313 358,831
Résultat d'exploitation	82 798,204	62 535,729	300 316,208
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 722,196	617,656	(2 225,691)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	15 268,314
Frais de négociation de titres	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(304 571,256)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(507 274,392)	413 877,975	1 983 970,620
Souscriptions			
- Capital	782 590,180	905 028,059	7 004 024,195
- Régularisation des sommes non distribuables	65,360	12,660	1 415,277
- Régularisation des sommes distribuables	28 141,623	29 434,139	201 414,403
Rachats			
- Capital	(1 272 101,604)	(502 653,889)	(5 089 845,239)
- Régularisation des sommes non distribuables	(129,050)	(19,178)	(2 116,556)
- Régularisation des sommes distribuables	(45 840,901)	(17 923,816)	(130 921,460)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(422 753,992)	477 031,360	1 992 758,195
ACTIF NET			
En début de période	10 034 663,009	8 041 904,814	8 041 904,814
En fin de période	9 611 909,017	8 518 936,174	10 034 663,009
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	96 021	77 102	77 102
En fin de période	91 189	81 079	96 021
VALEUR LIQUIDATIVE	105,406	105,070	104,505
TAUX DE RENDEMENT	0,86%	0,74%	3,19%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la société « SMART ASSET MANAGEMENT ». « MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014, à D : 6.967.509,679 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2014	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		6 369 427,785	6 486 848,772	67,49%
<u>Obligations</u>		4 219 075,450	4 303 664,580	44,77%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	20 000,000	20 823,890	0,22%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	200 000,000	209 358,904	2,18%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	517 030,137	5,38%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	246 949,260	2,57%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	201 644,178	2,10%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	73 319,800	73 621,910	0,77%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	69 999,950	72 151,757	0,75%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	30 000,000	30 214,027	0,31%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	30 000,000	30 221,569	0,31%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,50%	1 500	120 000,000	120 649,644	1,26%
Obligations CIL 2013/1 CAT A au taux de 7%	2 000	200 000,000	203 559,452	2,12%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	323 125,000	325 058,547	3,38%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	109 979,700	110 098,510	1,15%

Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	90 000,000	90 087,909	0,94%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	30 000,000	30 010,110	0,31%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1 000	60 000,000	62 166,027	0,65%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1 000	60 000,000	62 230,685	0,65%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2 800	167 040,000	170 755,160	1,78%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1500	150 000,000	154 142,466	1,60%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1000	100 000,000	100 916,164	1,05%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	219 987,000	224 881,941	2,34%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	180 000,000	185 343,781	1,93%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	135 000,000	139 063,759	1,45%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	71 424,000	71 992,406	0,75%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5 000	100 000,000	103 212,811	1,07%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	20 000,000	20 453,260	0,21%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	60 000,000	61 981,479	0,64%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	169 200,000	171 080,915	1,78%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	225 000,000	227 550,194	2,37%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	80 000,000	80 775,115	0,84%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,60%	1 000	100 000,000	105 077,479	1,09%
Obligations SERVICOM au taux de 5,90%	1 000	80 000,000	80 561,134	0,84%
Bons du trésor assimilables		2 150 352,335	2 183 184,192	22,71%
BTA 10 ANS 6.75% Juillet 2017	500	542 710,585	549 253,675	5,71%
BTA-5.25%-7ANS- Mars 2016	100	97 037,500	97 279,144	1,01%
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	400	387 300,000	395 545,480	4,12%
BTA 4 Ans 5% Octobre 2015	100	98 300,000	100 173,973	1,04%
BTA 5,25% 12-2016	500	497 750,000	504 078,766	5,24%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	290 745,891	3,02%
BTA 5,6% 12Ans 08-2022	450	238 244,250	246 107,263	2,56%
Titres des Organismes de Placement Collectif		467 948,062	480 660,907	5,00%
Actions SICAV				
TUNISIE SICAV	3 215	467 224,935	479 928,770	4,99%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	732,137	0,01%
Total		6 837 375,847	6 967 509,679	72,49%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		72,31%		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2014 à D : 2.656.070,942 et se détaille comme suit:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/03/2014</i>	<i>% Actif net</i>
<i>Dépôt à vue</i>		<i>1 157 302,712</i>	<i>1 162 322,002</i>	<i>12,09%</i>
AMEN BANK		<i>1 157 302,712</i>	<i>1 162 322,002</i>	<i>12,09%</i>
<i>Billets de trésorerie</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 488 146,058</i>	<i>1 493 748,940</i>	<i>15,54%</i>
Unifactor au 08 mai 2014 (au taux de 7,1%)	<i>500 000</i>	<i>496 094,072</i>	<i>497 109,614</i>	<i>5,17%</i>
Attijari Leasing au 05 avril 2014 (au taux de 7,15%)	<i>500 000</i>	<i>496 066,836</i>	<i>499 685,347</i>	<i>5,20%</i>
Servicom au 10 mai 2014 (au taux de 7,3%)	<i>500 000</i>	<i>495 985,150</i>	<i>496 953,980</i>	<i>5,17%</i>
Total général		2 645 448,770	2 656 070,942	27,63%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		27,56%		

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 77.115,392 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014, contre D : 66.547,413 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<i>Trimestre 1 2014</i>	<i>Trimestre 1 2013</i>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	53 417,149	50 327,280
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	23 698,243	16 220,133
TOTAL	77 115,392	66 547,413

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 28.515,887, contre D : 16.004,443 pour la période allant du 01.01 au 31.03.2013 et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et les billets de trésorerie, et se détaille comme suit :

	<i>Trimestre 1 2014</i>	<i>Trimestre 1 2013</i>
Intérêts des billets de trésorerie	24 105,505	7 127,348
Intérêts des dépôts à vue	4 410,382	4 462,954
Intérêts des certificats de dépôt	-	4 414,141
TOTAL	28 515,887	16 004,443

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.03.2014 à D : 17.524,644 contre D : 15.148,967 au 31.03.2013 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2014</u>	<u>31/03/2013</u>
Smart Asset Management	6 581,660	5 865,451
Maxula Bourse	8 017,629	6 923,514
Rémunération du dépositaire	2 925,355	2 360,002
Total	<u>17 524,644</u>	<u>15 148,967</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014 à D : 6.489,167 contre D : 8.093,889 au 31.03.2013, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2013</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée du mois de Mars	2 635,288	4 831,940
Redevance du CMF	768,737	735,842
Retenue à la source sur commissions	3 005,736	2 458,770
Autres	79,406	67,337
Total	<u>6 489,167</u>	<u>8 093,889</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 20.305,634 contre D : 17.719,711 pour la même période de l'exercice précédent, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>Trimestre 1</u> <u>2014</u>	<u>Trimestre 1</u> <u>2013</u>
Commission de gestion	7 743,130	6 885,001
Commission de distribution	9 432,504	8 145,307
Commission de dépôt	3 130,000	2 689,403
Total	<u>20 305,634</u>	<u>17 719,711</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01.01 au 31.03.2014 à D : 2.527,441 contre D : 2.296,416 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>Trimestre 1</u> <u>2014</u>	<u>Trimestre 1</u> <u>2013</u>
Redevance du CMF	2 425,941	2 122,926
Commissions bancaires	101,500	173,490
Total	<u>2 527,441</u>	<u>2 296,416</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 Mars 2014, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2013

Montant	9 727 519,960
Nombre de titres	96 021
Nombre d'actionnaires	132

Souscriptions réalisées

Montant	782 590,180
Nombre de titres émis	7 725
Nombre d'actionnaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant	(1 272 101,604)
Nombre de titres rachetés	(12 557)
Nombre d'actionnaires sortants	(7)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 722,196
Régularisation des sommes non distribuables	(63,690)

Capital au 31-03-2014

Montant	9 239 667,042
Nombre de titres	91 189
Nombre d'actionnaires	128